Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 16 rabiaa II 1441
13 Décembre 2019

N° 115

35ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution
Autres sociétés **4018**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **4018**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **4023**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **4029**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **4030**
Avis aux créanciers..... **4040**
Convocations
Sociétés anonymes **4043**
Sociétés à responsabilité limitée **4047**
Divers
Avis au public..... **4047**

CONSTITUTION

Autres sociétés

Avis

Suite au récépissé de création d'un groupement de développement dans le secteur de l'agriculture et de la pêche n°828 en date du 09/12/2019 et suite à l'assemblée générale constitutive en date du 05 décembre 2019, il a été crée un groupement de développement agricole dénommé «ennajah», siège social ferme Manel à Elaouina route Ennagre 4021 Kalaa Seghira, son président du conseil d'administration Moufida Mokni, son objet social est la protection, de ressources naturelles et la bonne gouvernance de leurs exploitations et veiller à sauvegarder les intérêts de ses adhérents.

2019S01433SODB1

Complexe de développement dans le secteur agricole

Conformément à la réception du dépôt d'une association de développement dans le secteur agricole daté le 13/6/2018 sous le n°234 le développement d'un groupement hydraulique dans le secteur agricole dans la région de Boumghaizel EDWAMIS.

Siège social : Bouhazem Edwamis

Dénomination : Complexe de développement agricole et de pêche

Domaine d'activité : eau potable

Délégation : Béja Nord

Président de l'association : Selmi Abdessatar

Les taches : Protéger les activités nautiques et rationaliser leur utilisation dans le domaine des activités agricoles

Faire toutes les tâches qui feront avancer les intérêts communs des personnes impliquées.

2019J00105SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice au public

Augmentation du capital de : 450 000 D.

Conformément aux articles 164 & 302 du code des sociétés commerciales, le conseil d'administration informe le public.

1. Société: Sotulaifrom SA, au capital de 2 465 370 D - M.F: 0007048Y/A/M/000 - R.C N° B 112.343-1997

2. forme: SA

3. Souscription : Quatre cent cinquante Mille dinars (450 000 D)

4. Siège Social: 15, Rue d'Allemagne 1000 Tunis - Tunisie

5. Objet : L'exploitation de la production laitière et fromagère, le ramassage des produits laitiers et dérivés, la production, l'importation, l'exportation et la vente de tous produits laitiers, fromagers et alimentaires en Tunisie et l'étranger.

6. Durée de vie : 50 ans

7. Dépôt : Une copie du PV de l'AGE, du 08 Novembre 2019, enregistré à la recette des finances Nelson Mandela Tunis le 04/12/2019, sous le N° 19503624, quittance N° 97605, concernant une augmentation du capital, a été déposé au bureau du Registre National des Entreprises de Tunis sous le n° AC012112019 du 06 décembre 2019.

8. Nombre d'action à souscrire en numéraire: 20 000 actions d'une valeur totale de 450 000 dinars.

9. Valeur nominal: 22,500 dinars.

10. condition d'admission: Tout titulaire d'actions libérées des versements exigibles peut assister à l'assemblée. Les sociétés et les organismes publics peuvent être représentés par leurs représentants. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exception légales.

11. Répartition des résultants : les bénéfices diminués le cas échéant des pertes antérieurs, il est prélevé d'abord, 5% au moins pour constituer le fonds de réserve légale jusqu'il ait atteint le dixième du capital. Le solde augmenté, le cas échéant, des reports bénéficiaires, constitue les bénéfices distribuables.

12. Dépôt des fonds : les fonds seront déposés en compte indisponible AMEN BANK, Lafayette rue d'Iran et rue Ibn Jazzar Tunis, Compte N° 07103002634060168182

13. Délai de souscription : 15 jours à partir de cet avis et il peut être clôturé avant le délai.

14. Convocation de l'assemblée: le CA convoque les assemblées générales par avis au JORT et dans deux journaux quotidiens.

2019R02633SANB2

«Compagnie Générale des Salines de Tunisie»

«COTUSAL»

Société anonyme au capital social de 18 022 500,000 Dinars

Siège social: 19, rue de Turquie-1001 Tunis

R.C: Tunis 81163661997

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire du 30 septembre 2019 enregistré à la recette des finances rue Ghandi le 1er octobre 2019, sous le numéro 19804567, quittance n°96673, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des entreprises le 21/11/2019 sous le numéro : 2019983777.

Il a été décidé ce qui suit:

1 - Approbation du rapport du conseil d'administration sur la marche de la société durant l'exercice clos le 30 juin 2019;

2 - Approbation du rapport du commissaire aux comptes sur ledit exercice;

3 - Approbation du rapport du commissaire aux comptes sur les opérations visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

4 - Approbation desdits rapports et conventions ainsi que des résultats de l'exercice 2019;

5 - Quitus aux administrateurs;

6 - Affectation des bénéfices;

7 - Renouvellement des mandats de six administrateurs

8 - Fixation du montant des Jetons de présence au titre de l'exercice fiscal 2019;

9 - Délégation de pouvoirs et formalités de publicité.

2019R02634SANB2

Avis

Société Tunisair

S.A au capital de 106.199.280,000 D

RC : B169701997

MF : W002672/A/M/000

Siège Social : Boulevard Mohamed Bouazizi Tunis - Carthage 2035

Suivant PV de la réunion du conseil d'administration du 08/02/2019 enregistré à la recette des finances Bardo sous le N° 19803435 quittance N°M 82843, il a été décidé la nomination de Mr Chiheb Ben AHMED en tant que Directeur Général Adjoint Technico - opérationnel.

Le PV a été déposé en doubles exemplaires au Registre National des Entreprises en date du 18/10/2019 sous le n° 201953077.

2019R02643SANB2

Société SOPRIN

SA au Capital de 2.250.000 dinars

Siège Social : 41, rue 8600 Z.I La Charguia Tunis

Identifiant unique : 0496331T

- Suivant un premier acte sous seing privé en date du 22 août 2019 enregistré à la recette des finances à Charguia Tunis le 18 septembre 2019 quittance n° 91244 enregistrement n° 19705958, l'assemblée générale ordinaire de la société SOPRIN a approuvé les états financiers de l'exercice 2018 et a décidé d'affecter les résultats dudit exercice, a décidé de renouveler le mandat des administrateurs Madame Amina Bouzguenda et Messieurs Ahmed et Mohamed Bouzguenda pour une durée de trois ans (exercices 2019, 2020 et 2021) et le mandat du commissaire aux comptes Monsieur Youssef Ennouri pour une durée de trois ans (exercices 2019, 2020 et 2021).

- Suivant un deuxième acte sous seing privé en date du 22 août 2019 enregistré à la recette des finances à Charguia Tunis le 18 septembre 2019 quittance n° 91234 enregistrement n° 19805956, le conseil d'administration de la société SOPRIN a décidé de renouveler le mandat du président directeur général Monsieur Ahmed Bouzguenda pour la durée de son mandat d'administrateur soit trois ans (exercices 2019, 2020 et 2021) avec les mêmes pouvoirs qui lui ont été conférés lors de la réunion du premier conseil d'administration tenu le 26/12/1994 et le mandat du directeur général adjoint Monsieur Abdelaziz Bouzguenda pour une durée de trois ans (Exercices 2019, 2020 et 2021) avec les mêmes pouvoirs que ceux attribués au président directeur général.

Un original de chacun de ces actes ainsi qu'un original des rapports du commissaire aux comptes et des états financiers de l'exercice 2018 ont été déposé au centre national du registre des entreprises Tunis le 3 décembre 2019 sous le n° 201989757.

2019R02645SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

STIP

Société anonyme

Capital social : 6.300.000 TND

Siège social : Route Amdoun Zone Industrielle Béja

Identifiant unique : 0019560Z

Montant de l'augmentation du capital social : 7.000.000 TND.

Objet social : Production, Achat et vente de toutes matières thermoplastiques.

Durée : 99 ans.

Dépôt du procès-verbal : un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 4 octobre 2019 a été déposé au registre national des entreprises le 5 décembre 2019 sous le numéro AC052092019

Nombre d'action à souscrire : 7.000.000 actions nominatives à émettre au nominal et à souscrire et à libérer intégralement lors de la souscription.

Valeur nominale des actions à émettre : Un (1) dinar Tunisien.

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : les actionnaires auront à toute époque le droit de libérer leurs actions par anticipation mais ils ne pourront prétendre, à raison des versements faits par eux, à aucun intérêt ou premier dividende avant la date fixée pour les appels de fonds.

Les conditions d'admission aux assemblées générales des actionnaires et d'exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'assemblée générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter.

Nul ne peut représenter un actionnaire à l'assemblée s'il n'est lui-même membre de cette assemblée. Les personnes morales seront également représentées par tout mandataire en possession d'un pouvoir spécial.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation : Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint dix pourcent (10%) du capital social et après déduction des réserves prévues par la loi ou par les statuts.

Sur le solde des dits bénéfices, il est attribué aux actionnaires, à titre du premier dividende, un intérêt de (6%) sur le montant libéré et non remboursé des actions.

L'assemblée générale ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

Versement des fonds : Les fonds provenant de la souscription de l'augmentation de capital doivent être versés à la Banque internationale arabe de Tunisie (BIAT) Avenue de France, dans le compte numéro 08000000603200962883.

Délai de souscription : 15 jours à compter de la date de parution de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne sauf clôture par anticipation.

Modalités de convocation de l'assemblée générale extraordinaire et lieu de réunion :

La convocation de l'assemblée générale extraordinaire a eu lieu conformément aux dispositions des articles 277 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et s'est tenu au siège social de la société.

2019403699SANB2

Augmentation du capital

Société de Tourisme et du Congrés "STC"

Société anonyme au capital de 60.000.000 Dinars

Siège social : Cité les Pins, Immeuble Emeraude, Bloc B, 2ème étage,

Les Berges du Lac 1053 - Tunis

Identifiant Unique : 00012894P/A/M/0000

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire le 30 octobre 2019, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau de Tunis, le 31 octobre 2019, Enregistrement 19507826, Quittance 8286, les actionnaires ont décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 19.400.000 Dinars, pour le porter de 40.600,000 Dinars à 60.000.000 Dinars, et ce, par l'émission de 1.940.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune.

Cette augmentation ayant été réalisée :

- La déclaration de souscription et de versement a été faite par devant le receveur de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau de Tunis, le 5 décembre 2019, et enregistrée le même jour, Enregistrement 19807732, Quittance 9362,

- La liste des souscripteurs a été enregistrée à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau de Tunis, le 5 décembre 2019, Enregistrement 19807730, Quittance 9361.

L'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

Un exemplaire de chacun des documents précités a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 6 décembre 2019, sous le n°201991846.

2019403700SANB2

Société «ATLAS MINERALS » SA

MF: 999920F/A/M/000

RC N°: B2425702007

Société Anonyme au Capital de 1.400.000 DT

Siège social: 53, Rue ECHAM - Tunis 1002

Suivant le procès verbal du conseil d'administration du 24/6/2019, enregistré à la recette des finances Nelson Mandela Tunis, le 5/7/2019, quittance n° 66444, Enregistrement

n° 19801852, dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises à l'Ariana le 9/10/2019, sous le numéro 201963580, le conseil a décidé ce qui suit :

1. Renouvellement du mandat du président directeur général Monsieur Taoufik Mansouri, pour une période de trois années (2019-2020-2021).

2. Attribution au président directeur général les pouvoirs les plus étendus

en vue d'assurer aussi largement que possible la direction de la société.

Suivant le procès verbal de l'assemblée générale du 11/9/2019, enregistré à la recette de finance Nelson Mandela Tunis, le 27/9/2019, quittance n° 82503, enregistrement n° 19802740, dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises à Tunis le 03/10/2019 sous le Numéro 201961360, le conseil a décidé ce qui suit:

1. Nomination la société LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL nouveau commissaire aux comptes pour une période de trois années (2019-2020-2021).

2019403711SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Sté de Confection Ben Mlouka SARL

17, rue Ibn El Mootez Tunis 1006

IU 0312075E

Suivant procès verbal d'assemblée générale ordinaire du 30/11/2019 enregistré à la recette des finances de Bardo en date du 3/12/2019 sous le n°19804582 quittance n°100332, monsieur Marouen Ben Mlouka est nommé gérant de la société de Confection Ben MlouKa remplaçant monsieur Fethi Ben Mlouka. Deux originaux ont été déposés au centre National du Registre des Entreprises sous N°20199120B du 05/12/2019.

2019T01606SRLB2

Changement de L'adresse

Société BRAHAM TE CIE

M.F 0318111R/M/P/000

Suivant acte en date du 20/9/2000 enregistré à la recette des finances de

Téboulba en date de 19/9/2000 sous le n° vol 25 folio 40 Case 969 et déposé sous deux exemplaires au tribunal de première instance de Monastir sur le numéro D151395297 le 20/9/2000, il a été décidé de modifié l'article n° 4 des statuts qui devient comme suit:

Le siège de la société est fixé à l'avenue Habib Bourguiba route Bekalta Teboulba 5080.

2019S01436SRLB2

L'extension de l'activité

Société BRAHAM TE CIE

M.F 0318111R/M/P/000

Suivant acte en date du 20/9/2000 enregistré à la recette des finances de Téboulba en date de 19/9/2000 sous n° vol 25 folio 40 Case 969 et déposé sous deux exemplaires aux tribunal de premiére instance de Monastir sur le numéro D151395297 le 20/9/2000 il a été ajouté à l'article 2 des statuts de la société une activité secondaire qui consiste dans Le commerce de tous produits en gros.

2019S01437SRLB2

Cession des parts sociales Société Braham TE CIE

M.F 0318111R/M/P/000

Suivant acte en date du 30/7/1999 enregistré à la recette des finances de Téboulba en date de 19/9/2000 sous le n° du vol 23 folio 63 case 645 et déposé sous deux exemplaires au tribunal de première instance de Monastir sous le numéro D 151395297 le 19/9/2000 il a été décidé la cession des 2000 parts de Braham Mouldi pour une valeur de 20000 dinars au profit de braham khamais et braham kamel comme suit :

1000 parts pour braham khemais pour une valeur de 10000 dinars

1000 parts pour Braham Kamel pour une valeur de 10000 dinars.

2019S01438SRLB2

Société CHARTEL WAJA TRICOTAGE CONFECTION

SARL au capital de 10.000 Dinars

LOT SOUID BHAR LAZREK 2070 LA MARSA

MF: 1464267 LAM

CNSS: 588012-95

Suivant PV en date du 05/12/2019, enregistré à la recette des finances de La Marsa le 05/12/2019, quittance n°155098, enregistrement n°19707572, dont une copie a été déposée au registre national des entreprises le 05/12/2019 sous le n° 201991172 . Il a été convenu le renouvellement du mandat du gérant Mr Hichem Chartel et ce pour une durée indéterminée.

2019403685SRLB2

Transfert de siège social

PROGRESS GROUP

SARL au capital de 10.000 DT

Matricule fiscal : 1429634/P

Affiliation CNSS : 606135-79

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10/10/2019, enregistré à Tunis, à la recette des finances La Gare le 14/10/2019, enregistrement n°19706323, quittance n°M064273, et une demande de mise à jour déposée au Registre National des Entreprises en date du 6/11/2019, dossier n°201976461, il a été décidé de transférer le siège social de la société du «56 Av. Habib Bourguiba, Passage Ahmed Mhiri n°4 Appt 84, 1001 Tunis» au «26 Rue Ahmed Tlili Centre Zarrouk 2ème étage B25, 1001 Tunis», et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence.

2019403692SRLB2

Société RECYCLAB PLUS Sarl

Au capital de 30.000DT

Siège social : 8, Rue Belhassen Jarad 2080 - Ariana

Matricule Fiscal : 1560026/J

Suivant P.V de l'assemblée générale ordinaire du 16/5/2019, enregistré à la recette des finances Cité administrative le 17/5/2019 sous le n°

18702167, quittance n° M074972, dont 2 copies ont été déposées au RNE le 31/7/2019 sous le n° 201936747 il a été décidé :

- Nomination de Monsieur Moncef Zairi en qualité de Gérant.

- Démission de Mr Mohamed Chokri Sammari de sa fonction de Gérant de ladite société.

2019403695SRLB2

Sommiers à LATTES TUNISIENS SLT

SARL au capital de 50.000 dinars

Siège social: 83 Bis route Jawdet el Hayet

Chotrana 1-La Soukra-Ariana 2036

MF: 1523562 W AM 000

RC: B 03147792017

En vertu de l'assemblée générale extraordinaire du 14 octobre 2019 enregistrée à la recette des finances rue de Paradis Ariana le 16 octobre 2019, enregistrement N° 19707288, quittance N° 114311 dont une copie a été déposée au registre national des Entreprises le 23 octobre 2019 sous le n° 201969410 il apparaît que:

* Madame Saloua Hosni est nommée nouvelle gérante de la société.

2019403705SRLB2

Société de recherche et de production Chimique «PROCHIM»

SARL au capital de 50.000 dinars

Siège Social: 3 rue de L'énergie Z.I la Charguia 2035 Tunis Carthage

Identifiant unique: 0003129 F

Suivant acte sous seing privé en date du 2 décembre 2019 enregistré à la recette des finances à Charguia Tunis le 2 décembre 2019 quittance n° 112205 enregistrement n° 19508084 dont un original a été déposé au centre national du registre des entreprises le 6 décembre 2019 sous le n° 201991698, l'assemblée générale extraordinaire de la société PROCHIM a décidé de Liquider la société et de nommer Monsieur Mongi Driss liquidateur de la société avec les pouvoirs les plus étendus pour accomplir toutes les formalités de liquidation.

Les créanciers de ladite société doivent produire leur titre de créance entre les mains du liquidateur Monsieur Mongi. DRISS domicilié au 3 rue de l'Energie Z.I La Charguia 2035 Tunis Carthage et ce dans un délai de quinze jours à partir de la parution de la présente publication au JORT.

2019403706SRLB2

Itissalia services S.A.

Immeuble Roosevelt, Km 3,5, GP1 - Djebel El Jeloud - 1046 Tunis

M.f : 1297089CAM000

Suivant P.V. de l'AGO n°6 du Mardi 10 septembre 2019 enregistré à la recette des finances rue du Sahel du 02 octobre 2019 sous le n°19701908 quittance n° M048012 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous le n° 201968394 le 27 Novembre 2019, il a été décidé de désigner la société Expertise and Auditing Company « EXACOM AUDIT» en la personne de son gérant M. Abderrazek Souei en qualité de commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2019. 2020-2021.

2019403717SRLB2

Clôture des travaux de liquidation STE T4 COACHING

S.A.R.L au capital de : 30.000 dinars

CNSS 588160-49

MF : 1482995QAM000

Siège de liquidation 10 rue du progrès La Marsa

En vertu du PV d'AGE en date du 14/10/2019 enregistré le 16/10/2019 à la recette des finances La Marsa sous le n°19506378 et de quittance M0138053 , déposés au registre national des entreprises en date du 26/11/2019, il a été décidé:

- D'approuver les comptes définitifs et le rapport de la liquidation au 30/09/2019 et de donner quitus entier et définitif au liquidateur

- De constater la clôture des opérations de liquidation au 30/9/2019 et la radiation du registre national des entreprises.

2019403718SRLB2

Société RAYEN

S.A.R.L au capital de 20.000 Dinars

Siège Social : Sebkha Al Rayen Gammarth 1057- La Marsa

M.F : 1383388VPM000

En vertu du PV d' AGE en date du 22/7/2019 enregistré le 3/10/2019 à la recette des finances La Marsa sous le n° 19506085 et de quittance M133595, il a été décidé;

- Quitus au gérant, la dissolution anticipée et la liquidation de la société et la nomination de Madame Nadia Fakhfakh en tant que liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé à 10 rue du progrès 2070 La Marsa.

2019403719SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société MESSOUDA DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

SARL au capital de 120000 dinars

07 bis rue de Cologne 1002 Tunis

Identifiant unique : 911527X

Aux termes du PV de l'AGO du 07/06/2019 enregistré le 12/06/2019 à la recette des finances rue de l'Autriche Tunis sous le n° 19702536 quittance n°M058333, il a été convenu l'approbation totale et définitive conformément à l'article 41 du COC de l'acquisition du terrain dénommé "Makni IV" immatriculé sous le n° 53250 d'une surface totale de 62600 m².

2019R02646SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte enregistré à la recette des finances de Mornag le 4/12/2019 sous le n°19202501 Mr Riadh Sahli Identifiant unique 0620235T a vendu, à Mme Sana Menzli épouse Lotfi Sahli la totalité d'un fonds de commerce exploité dans le local sis Avenue Habib Bourguiba Mornag. Le présent avis a été publié aux journaux Essabah et le Temps du 6/12/2019.

Les oppositions seront reçues au cabinet de Me Habib Gharbi Avocat à la cour de cassation 1 Rue Jamel Abdennaceur 1000 Tunis dans les 20 jours qui suivent la publication du présent avis au JORT.

2019T01595FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Jdaida le 28/11/2019 (Reçu n°M031827, enregistrement n°19200981) Sihem Khalfi liquidatrice de la buvette El Ons a vendu à Monsieur Moujib Ayadi (CIN 04675531) la totalité du fonds de commerce exploité au local situé à Ejdaida Manouba.

Toutes les oppositions doivent être adressées au cabinet Maître Sihem Khalfi 19 rue de la Libye Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 6/12/2019

2019T01598FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 04 décembre 2019 et enregistré à la recette des finances sidi Hesine Tunis le 04/12/2019 (Reçu n° M104050 enregistrement n° 19203736 Madame Ratiba Belhsan épouse Ahmadi (C.I.N n° 07297414) Domiciliée 73 avenue L'environnement Sidi Hesine Tunis a vendu la totalité du fonds de commerce sise rue 4853 Cité MERAD - Sidi Hesine Tunis à Monsieur Ziede Ben Hatabe Ben Salem Yahya (C.I.N n° 04804149) Domicilié 28 rue Fahem Alzaabi (n° 34 Précédemment) cité Salama Zahrouni Tunis exploité «Café 1ére Catégorie» avec tous ses éléments corporels et incorporels .

Toute opposition doit être déposée entre les mains de l'acheteur sise 28 rue Fahem Alzaabi (n° 34 Précédemment) cité Salama Zahrouni Tunis dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien daté le 7/12/2019.

2019T01602FCCC2

Vente d'un Fonds de commerce

En vertu du contrat rédigé le 18/11/2019, et enregistré à la recette des finances Raoued le 2/12/2019 sous le n° d'enregistrement M 108804 quittance n° 19204492, Anis Ben Amor titulaire de la CIN 08312251 a vendu le fonds de commerce lui appartenant et qui est sis au 24 avenue Fathi Zouhir route de Raoued dont l'identifiant unique est 112Z707P à Moez Jbali titulaire de la CIN n° 08312251.

Les oppositions seront faites auprès du Maître Youssef Bayari avocat à son adresse sise ay 23 Rue Sadok Bessaies Ariana et ce dans le délai de vingt jours à compter de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2019T01605FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous-seing privé légalisé à la municipalité de Hammamet, le 27/11/2019, enregistré à la recette des finances de Hammamet le 27/11/2019 sous numéro de quittance M144348 et n° d'enregistrement 19205540; Mr. Adel GABSI - C.I.N n° 05092482 faite à Tunis le 17/12/1998 demeurant à Cité Oued Belkaied - Hammamet à vendu à Mme Sameh Toumi - C.I.N n°09388635 faite à Tunis le 28/8/2013 demeurant à Menzel Hached - Mahdia, la totalité du fonds de commerce exploité au commerce des boucheries et produit de boucheries au détail par la vente des volailles et ses produits dérivés sise à rue oued belkaied derive par avenue Habib Bourguiba Hammamet.

Toute opposition devra se faire auprès du bureau de l'avocat Maître Haloui Jihen, avocat à la cour d'appel dans son bureau sis à avenue Habib Bourguiba (au dessus de la Banque ZITOUNA) Hammamet dans les 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal «Chourouk» du 7/12/2019 (IP0719/00774) et journal «Le Quotidien» 7/12/2019 (IP0719/00774).

2019T01607FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat rédigé par maître Helmi Ben Slimen Avocat, signé le 5/12/2019 enregistré à la recette des finances de La Marsa. Tunis, le 6/12/2019 quittance n° 156019, n° d'enregistrement 19207630, la société «Vit Car Tunisie» a cédé pour la société Autorent service & Transfert» «SAST», la totalité du fonds de commerce sis au 1 rue Canada route de relais 2078 La Marsa. Tunis, destiné pour location des voitures avec ou sans chauffeur, Pour faire opposition, dans le délai légal, au local à 1 rue Canada route de relais 2078 la Marsa .

2019T01609FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un contrat signé le 3/12/2019, enregistré à la recette des finances Kabareya sous le numéro 19201775 et quittance M059665 ,vendu le fonds de commerce dont l'objet est tout : restauration situé à 51 rue 10200 Wardeia 2 Kabareya – Tunis de Mr Ben Ahmed Hamed C.I.N 07140747 à MR Ben Bou Saha Mohamed Ali C.I.N 05175532.

Les oppositions doivent être faites chez le bureau d'avocat maître Rebai Samia situé à rue Mustapha Akade immeuble 2,1er étage, app.2 cité Boughatfa 2, Sidi Hessine – Tunis dans un délai de 20 jours à partir de sa publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achorouk et le Quotidien le 10/12/2019.

2019R02629FCCC2

---

vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé le 12/11/2019, enregistré à la recette des finances Ezzahra le 29/11/2019, enregistrement n°19202224, quittance n° M051473. Mme Rafika Bent Khelifa Traouil a cédé avec toutes les garanties de fait et de droit à Mr Mohamed Rostom Ben Mohamed Essayed boujelbene et Mme Marwa BEnt Moncef Ben Mohamed Fitouhi tout le fonds de commerce exploité au restaurant, situé au 76 avenue Habib Bourguiba Ezzahra 2034 Ben Arous. Les oppositions doivent d'être déposées entre les mains des acheteurs domiciliés au 76 avenue Habib Bourguiba Ezzahra 2034 Ben Arous, dans un délai de 20 jour à partir de la date de publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achorouk et Le Quotidien le 11/12/2019.

2019R02637FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 05 Novembre 2019, légalisé de la part des deux parties en date du 08 Novembre 2019 enregistré à la recette des finances Mornaguia le 21 Novembre 2019, quittance M059530 enregistrement 19201966, Monsieur Marouen Ben Salem Ben Salah Trabelssi demeurant au Cité Bir Benjima Mornaguia la Manouba a vendu au profit de Monsieur Mohamed Ben Hatab Ben Mbarek Dridi et Madame Nihel Bent Khmais Ben Hamadi Benakecha demeurant au 67 rue Jomhoriya Mornaguia la Manouba, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné à usage de pizzeria exploité au local sis au rez de chaussée, la route principale situé à 04 avenue Habib Bourguiba Mornaguia la Manouba. Les oppositions sont recevables chez les acquéreurs au domicile élu à l'adresse du fonds de commerce ci-haut désignée dans un délai maximal de 20 jours à partir de la date de cette publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal «Echourouk» n° 10361 du 04 décembre 2019.

2019R02641FCCC2

Donation d'un F-C

En vertu d'un acte authentique du 9/2/2018 enregistré à la recette de Zarmedine le 12/02/2018, quittance n°Mo03689, Mme Fethia Sayadi titulaire de la CIN n°04182657 a donné à son fils Haythem Sekma titulaire de la CIN n° 06873544, la totalité d'un F.C destiné au commerce des produits alimentaires sis à Cité El Omrane Monastir. Les oppositions seront adressées entre les mains du Maître Zidi Khaled sis à l' avenue Habib Bourguiba Monastir dans un délai des 20 jours.

2019S01427FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce signé le 29/11/2019, enregistré à la recette des finances d'El Mansoura à Kairouan le 02/12/2019, sous le numéro de quittance M 077909 enregistrement 19203020, Mr Salah Ben Massaoud Ardhaoui, titulaire de la CIN n°05705501 a vendu et cédé à Mr Tarek Ben Ali Ibn Aicha, titulaire de la CIN n° 07518959, la totalité du fonds de commerce du local destiné vente fruits secs sis à la rue Amilkar à Kairouan avec ces éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font au main de l'acheteur Mr Tarek Ibn Aicha à son adresse sis avenue Tarek Ibn Zied Ksibet Mediouni Monastir, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au quotidien «Echourouk » du 05/12/2019.

2019S01432FCCC2

Renonciation des parts d'un fonds de commerce

Suivant acte de cession des parts d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances de Monastir le 28/11/2019 sous n°19206762 quittance n° M072538 Mme Chédlia Bent Néji Khafecha Veuve Mansour Ghédira, CIN n° 04050147 a renoncé au profit de Mr Nour Ben Khaled Ghedira CIN n° 06960471, et demeurant à Monastir, la totalité de leurs parts du Fonds de commerce du local destiné café, restaurant la Médina (RC: A177982002) sis à Place de l'indépendance à Monastir, avec leurs éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de Mme Chédlia Bent Néji Khafecha au local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal «Echourouk» du 4/12/2019.

2019S01434FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Ridha Ben Noureddine Salhi, qui habite à Sousse rue de Caire, a vendu à Najmeddine Ben Mohamed Talbi, qui habite à Sousse tout le fonds de commerce de fast - food situé à la rue commandant bjaoui et qui enregistré à la caisse des finances le 31/10/2019 sous numéro 19202279 et reçu n° M70054 .les objections sont acceptées à l'adresse de fast - food dans les délais légaux.

Cet avis est publié au journal le quotidien le 10/12/2019.

2019S01447FCCC2

Avis

Suivant acte en date de 1/4/2019 enregistré à la recette des finances Diar Elwafa Sfax au 22/7/2019 sous n° de quittance 79458 n° d'enregistrement 19203432 madame Lobna Ezzar CIN 05307947 délivrée le 28/1/2002 a vendu à monsieur Mohamed Lamjed Abbassi CIN 01255452 délivrée le 19/11/2011 la totalité du fonds de commerce du local sis immeuble palmarium bloc A rez-de-chaussée n° 19 Sfax ayant l'activité de vente du décor avec tous les éléments incorporels et le droit de bail.

Toutes les oppositions seront entre les mains de l'acheteur au local du fonds de commerce l'avis est déclaré au journal "Echourouk" le 5/12/2019.

2019X01514FCCC2

Donation de fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 17/7/2019 enregistré à la recette des finances Sakiet dayer Sfax le 04/09/2019, n° de quittance M051297, Madame Fouzia Haj Salah titulaire de la CIN n°05290322 demeurant sakiet ezzit Sfax, a fait donation à Monsieur Ahmed Agerbi titulaire de la CIN n°08877269,de la Totalité du fonds de commerce exploité dans le commerce de fournitures scolaire et cadeaux dans le local sis à route Mahdia avenue Habib Bourguiba sakiet dayer Sfax.

Les oppositions doivent avoir lieu dans les vingt (20) jours qui suivent la date de publication du présent avis au journal officiel entre les mains de Madame Fouzia Haj Salah à l'adresse du fonds de commerce objet de la Donation situé route Mahdia avenue Habib Bourguiba sakiet dayer Sfax où a été déposé une copie du contrat pour consultation . Le présent avis a été publié aux journaux quotidien et le Temps du 03/12/2019.

2019X01516FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 28/11/2019, enregistré à la recette des finances route de Gremda le 29/11/2019 sous le n° 19202808 quittance n° M099438, Mr Mohamed Ali Ben Boubakker Ben Omar Yaakoubi a vendu à Mr Wali Mhamed Wali le fonds de commerce ayant pour objet crêperie et vente des jus sis à Rte Lafrane km 4 Immeuble Biniya Sfax nommé « WOODYS », avec ses équipements et tous ses éléments incorporels à savoir notamment la clientèle et l'achalandage.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Maître Slimi Souheil sis à 79 rue Hédi Chaker Imm Nouri 2ème étage Sfax et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de l'apparition de cette annonce au JORT.

Ceci est annoncé aux journaux Echourouk et Le Quotidien.

2019X01520FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé en date du 23/11/2019 et enregistré a sakit EZIT Sfax le 26/11/2019 reçu n °19200845, enregistrement M042689, Mr Zied Mzid C.I.N n° 08834089 d a vendu à MR JAMEl AMER C.I.N N° 05388648 et MR Saber Halloufi CIN N°05382371 la totalité du fonds de commerce pour l'exploitation de la vente des produits et de Services informatiques demeurant route taniour km 5.5 chihia Sfax.

Toute opposition éventuelle à la vente entre les mains de maître Chahira Hosni avocate à Sfax son bureau sis à l'immeuble 4 saisons bloc C 3ème étage jusqu'à ce des objections légales aient été reçues.

Cette annonce a été publiée dans le journal Al-chourouk le 11/12/2019 par numéro 28424/19.

2019X01527FCCC2

Vente de fonds de commerce

Par acte sous-seing privé en date du 23/11/2019 et enregistré à sakit EZIT Sfax le 26/11/2019 reçu N° 019202174, enregistrement M072120, Mr Achraf Fetiti C.I.N N° 08876666, a vendu à MR Jamel Amer C.I.N N° 05388648 et Mr Meher Darwich CIN N° 11020335 la totalité du fonds de commerce pour l'exploitation de vente des produits et de Services informatiques demeurant sakit zit Sfax.

Toute opposition éventuelle à la vente entre les mains de maître Chahira Hosni avocate à Sfax son bureau sis à l'immeuble 4 saisons bloc C 3éme étage Jusqu'à ce que des objections légales aient été reçues.

Cette annonce a été publiée dans le journal Al-Shorouk le 11/12/2019 par numéro 28423/19.

2019X01529FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte enregistré à la recette de Jerba le 01/10/2019 sous le numéro 19203614, Mr Ben Slimen

Lotfi, demeurant à Houmt Souk Jerba, titulaire de la CIN 05741031, a vendu au profit de l'acquéreur El Aref Fathia, titulaire de la CIN 08600440 demeurant à Houmt Souk Jerba, la totalité du fonds de commerce exploité comme Buvette sis à Sidi Zayed Houmt Souk Jerba.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux le Temps et Essabeh le 21/11/2019.

2019M00421FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 19/11/2019 enregistré à la recette des finances de Médenine le 19/11/2019 quittance numéro 108511 Hasna chandoul Mandataire de justice titulaire de la C.I.N 05737764 a vendu au nom de Latifa Ben Abdallah, Mahbouba ben abdallah, Habib ben abdallah et said Ben abdallah à Madame Roukaya Aiakari titulaire C.I .N 05726300 la totalité du fonds de commerce destiné à vente de fruits secs et grains situé à Elhara Médenine et c'est avec tous ces éléments corporels et incorporels les oppositions seront reçues entre les mains de Madame Hasna chandoul Mandataire de justice place Avenue 2 Mai n° 55 Médenine et c'est dans le délai de 20 jours à compter de la publication du présent au journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce est publiée au journal «Alchourouk» paru le 27/11/2019.

2019M00422FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date 29/11/2019, enregistré à la recette des finances de Médenine le 05/12/2019 sous le n°19204371 quittance n°M112094 Monsieur Hédi Ben Massouad Bouabidi titulaire de la carte d'identité nationale n°09118326 a vendu à Mr Belgacem Ben Ali Bouabidi titulaire de la carte d'identité nationale n°09111985, la totalité du fonds de commerce destiné à l'activité du café nommé "why not" sis avenue ben khdech Médenine.

Toutes les oppositions sont reçues entre les mains de l'avocat jamai jameleddine à son adresse avenue 2 mai 1966 Médnine immeuble Boussaid 2ème étage bureau n°6 ,et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 07/12/2019 au journal Echourouk.

2019M00425FCCC2

Vente de fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé avec signatures légalisées le 08/11/2019, enregistré à la recette des finances de Zarzis le 21/11/2019 sous n°M103417 Monsieur Ben DHaw Amara, titulaire de la carte d'identité nationale n°03482703 a vendu à Monsieur ELBOUSSI Lazhar, titulaire de la carte d'identité nationale n°08603656 la totalité du fonds de commerce exploité au local situé à la rue Djerba ZARZIS.

Les oppositions sont à faire entre les mains de l'acheteur à l'adresse du local, dans un délai de 20 jours de la date de l'apparition de cet avis au journal Officiel de la République Tunisienne.

Avis publié au quotidien «Chourouk» le 29/11/2019.

2019M00426FCCC2

Vente d'un Fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 4 et 5/12/2019 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes à Menzel Bouzelfa le 5/12/2019 numéro de quittance M033165 numéro d'enregistrement 19201388 Mme Oumaima bent Abdessattar ben Jaber Amraoui titulaire de la CIN n° 07440122 délivrée le 26/3/2018 a vendu à Mr Meki ben Kalbousi ben Meki Amiri titulaire de la CIN n° 09784697 délivrée le 2/7/2009 la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à 60 rue Marbella Nabeul destiné actuellement à la restauration avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition sera recevable entre les mains du Maître Ben Hadj Ali Mohamed Avocat sis à immeuble Essalem BU n° B1 av Habib Bourguiba Hammamet dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié dans des journaux quotidiens.

2019N00640FCCC2

Vente d'un fonds de commerce : Pizziria

Avenue la terre cité El Arayess Zaghouan

- Vendeur : Mohammed Kattar

- Acheteur : Hayet Ben Ali Dhaoui

- Contrat : enregistré à la Recette des Finances Zaghouan sous le N°19204008 le 13/11/2019

- Publié au journal du «ECHOUROUK» le 01/12/2019

- Opposition faite chez l'acheteur à l'adresse du F.C dans un délai du 20 jours lors de la publication au JORT.

2019U00070FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par le contrat rédigé le 28/11/2019 enregistré à la recette des finances de Sidi Bouzid le 3/12/2019 n°19208583 quittance M114254 :

- Samir Horbit titulaire de la C.I.N n° 03573229 a vendu la totalité du fonds de commerce à Leila Bsila avec ses composants matériels et immatériels connu par le nom commercial «Pharmacie Horbit».

- Les oppositions se font entre les mains de Leila Bsila sis 17 Avenue kalat Ayoub Riadh el Andalos Ariana jusqu'à l'expiration des délais de l'opposition.

- Cette annonce a été publiée au journal «Echorouk» le 5/12/2019.

2019Y00081FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 28/11/2019 enregistré à la recette des finances bureau Bab Souika sous n°M086177 le 03/12/2019 Naceur Ben Lahbib Ben Mohamed Bennour cède le fonds de Commerce sise 3 rue Mars ayant pour exploitation tout commerce excepté l'activité de commerce au profit de Farouk Ben Lahbib Ben Mohamed Bennour.

Les oppositions seront admises auprès de Farouk Ben Lahbib Ben Mohamed Bennour dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication légale à son adresse sise au 23 rue Fatma Nechie Menzah 5 Ariana, L'annonce de la vente a été publiée le 07/12/2019 au journal le Quotidien.

2019403691FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 19/11/2019 enregistré à la recette des finances de Ras Jebel le même jour / quittance / 75079 / enregistrement / 19203074 / la société du NORD pour le commerce sise rue Platon-RAS Jebel / MAT fiscal : 0839142X / a cédé au profit de la société Dkhil de quincaillerie sis Av. Habib Bougatfa - Ras Jebel 7070 / MAT / fiscal : 1587554W / l'ensemble du fonds de commerce sis route de Metline - Ras Jebel 7070 avec tous ses éléments corporels et incorporels et destiné au commerce de quincaillerie générale.

les oppositions éventuelles sont recevables au siège de la société acquéreuse dans un délai d'un mois à dater de la date de publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne

Copie du présent avis est publié aux deux quotidiens La presse et Essahafa du 05/12/2019.

2019403694FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat en date de 30/11/2019 enregistré à la recette des finances El Menzah 9 le 6/12/2019 quittance n° M096822 enregistrement n° 19204592 Mme. FerieL Bent Mondher Ben Chikh titulaire d'une carte d'identité nationale numéro 06879716 délivrée le 9/10/2013 a vendu un fonds de commerce d'un magasin, sis à rue 7301 résidence Al Ward Menzah 9 - Tunis.

Mr. Marouen Ben Hédi Awled Boubakir titulaire d'une carte d'identité nationale numéro 07422261 délivrée le 22/3/2019.

- Mr. Zouhaeir ben Mohsen Ouartani titulaire d'une carte d'identité nationale numéro 07321095 délivrée le 15/8/1997.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délais de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 12 décembre 2019.

2019403709FCCC2

Location gérance libre

Location Gérance Libre

Etablissement IMEN HERMI

ADRESSE : bechir sfar III fouchana

MF : 1380282X

Suivant contrat de location gérance libre enregistré Le 14/10/2019 sous le N° 193043 quittance N°M082210 conclu entre : société EL Mazraa, M.F N°0035723T et Mme Imen Hermi, M.F N°1380282X Signé la location de fonds de commerce à la propriété de la société EL Mazraa avec tous les éléments moraux d'une réputation commerciale et le droit de loyer tous exploités par le complexe résidentiel et commercial situé à Fouchana el Mhamdia Ben Arous et destiné à l'exploitation de tous types de commerce.

2019R02640FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 1/11/2019 enregistré à la recette des finances de Monastir le 5/11/2019 quittance n° M068424 enregistrement n°19306315, Madame Zahia Hamouda titulaire de la CIN n° 2883462 délivrée le 12/5/2010 demeurant rue Abdelmelek Ben Merwen falaise Monastir a loué à Mr akram yengui, titulaire de la CIN n° 8195024 délivrée le 9/8/2017 demeurant appartement 14 D résidence Omran rue Gazela Ariana, la totalité du fonds de commerce exploité pour la vente des volailles et dérivés au local sis à skanes Monastir.

Les oppositions se feront dans les délais légaux et au nom de l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce sise à skanes Monastir.

Cet avis a été publié au journal le quotidien du 11/12/2019.

2019S01442FCCC3

Location d'un Fonds du commerce

En vertu de l'acte sous seing privé légalisé le 23 et 30 Juillet 2018, enregistré à la recette des finances de Djerba le 06/09/2019, réçu n°MO70994, n° d'enregistrement 18302909. Monsieur Lassaad Ben Abdelkader Ben Hssin, C.I.N n° 05723299 du 8/8/2014, demeurant à Taourit Houmet Souk Djerba, a donné en location gérance à Monsieur Mabrouk Ben Sassi Elhrabi CIN n° 05797572 du 1/9/1999, demeurant à rue Jendli Medenine Nord, le fonds de commerce exploité dans le commerce de fruits secs exercé dans le local sis à boulevard Saleh Ben Youssef Souk Houmet Souk Djerba, pour une période de deux années entre le 1/7/2018 et le 30/6/2020 pour un loyer mensuel de six cent dinars (600.000dt).

Cette annonce a été publiée au quotidien Assabah du 07/12/2019.

2019M00423FCCC3

Location d'un fonds de commerce

«Gérance libre»

Suivant un contrat de location élaboré par le Maître Farid Thehir avocat le 2 octobre 2019 et enregistré à la recette des finances de Houmet Souk Jerba le 4 novembre 2019, sous le n° 1930487 et quittance M089707, monsieur Ridha Dali a loué à monsieur Nabil Ghamagui tout le fonds de commerce de local de vente des produits alimentaires situé à coté de café «Dali» à Mezraya Houmet Souk Jerba.

Les oppositions doivent parvenir chez le locataire au local d'un fonds de commerce à Mezraya Houmet Souk Jerba dans un délai de vingt jours qui suivent la publication au JORT.

2019M00427FCCC3

Société MONIA CLUB S A R L

Capital : 18 000 Dinars

Rue Hassen Hosni Abdel waheb 8000-Nabeul

MF : 10037V/A/M/000

Par acte SSP enregistré à la RF de Nabeul le 03/12/2019 sous le n°19304101 quittance N° M099012

La Sté Monia club SARL a établit un contrat de gérance libre avec la Sté Mériem SARL (MF 1479507K) en date du 29/09/2016.

- Durée du contrat 9 ans du 01/11/2016 au 31/10/2025

- Montant annuel de la location 120000 dt net d'impôt et de retenue avec augmt de 7% annuellement à partir du 01/11/2018

- Paiement semestriel.

En cas de non paiement d'un seul terme à temps la sté Monia club entamera les procédures nécessaires auprès des tribunaux compétents.

2019N00639FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 18/11/2019 n° de quittance M140629 n° d'enregistrement 19305326, Monsieur Abas b. Mohamed Mamni donne à titre de location le fonds de commerce (gérance libre) à Monsieur Makrem rakez CIN n°06594796 son Espace Fruits Secs sis à l'avenue Habib Bourguiba 8050 Hammamet avec ses éléments morals et matériels pour une période de cinq ans à partir du 1/10/2019 Jusqu'au 30/9/2024, soient les oppositions concernant la dite location seront adressées à la demeure du maître Wahiba mankai avenue de la République 8050 Hammamet.

Cette annonce est parue au journal Essahafa du 10/12/2019.

2019N00641FCCC3

Location de gérance libre du fonds de commence

Par acte sous seing privé en date du 5/12/2019 enregistré à la recette des finances Montplaisir en date du 5/12/2019 sous le numéro d'enregistrement 19307110, quittance n°M117237 Madame Imen Ben Njima CIN n°04792865, a donné en location gérance à la société MABIMEN Sarl : MF 1646852J, tout le fonds de commerce sis à 8-1 Entrée B Espace Tunis Montplaisir 1073 Tunis pour l'activité de restauration et café catégorie 1 pour une durée d'une année renouvelable commençant le 1er décembre 2019.

Cet avis a été publié au journal le quotidien le 7/12/2019.

2019403690FCCC3

Location d'un fonds de commerce (gérance)

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances rue d'Autriche Tunis, sous le n°19303654 Mr Adel Marouki a loué à Mr Houssem Eddine Zoghbi au titre de (gérance libre) le fonds de commerce exploité sur une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis à 9 rue Ibn tafarjine Tunis 1002, pour l'exploiter en tant que centre esthétique.

Les oppositions seront acceptées dans les 20 jours suivant l'insertion de cette annonce au JORT chez Mr Houssem Eddine Zoghobi 009 rue Ibn Tafarjine Tunis 1002.

A été publié au journal le Quotidien date le 10/12/2019.

2019403720FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom d'association: association sportive de l'agence d'urbanisme du grand Tunis.

Siège social: 18-19 avenue Mohamed Ali Akid Cité-Olympique 1003 Tunis.

Objectif: Former et cadrer les jeunes et développer leurs capacité physique, artistique pour arriver au plus haut niveau sportif et moral.

Membres:

Président: Adel Issa

Secrétaire général: Adel Ferchichi

Trésorier: Issam Mannoubi

2019R02620APSF1

Constitution d'une association

- Nom: Association des volontaires de protection Civile de Siliena

- Adresse: direction régionale de la protection civile de Siliena

- Objectifs: Contribuer aux sauvetages aux opérations des secours et intervenir contre les menaces contre les personnes et les biens,

Contribuer à solidification de la Citoyenneté en consacrant du travail bénévole et caritatif,

- Membres:

- Président Karim Ben Drissia C.I.N 04485577

- Trésorier Nabil Belhadj Mabrouk C.I.N 04501755

Secrétaire général Kais Ben Ahmed C.I.N 04503420

2019R02622APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association Néapolis de la rencontre internationale de la calligraphie Arabe

Adresse : Complexe commercial Nabeul Centre - Bureau Numéro 1.2.21 Nabeul

Objectifs : Promouvoir la calligraphie arabe, organiser des activités culturelles et des séminaires.

Les membres

Président : Abderrazak bin Brahim bin Zitouni Hamouda

Trésorière : Najet bent Mahmoud Mahfoudh

Secrétaire générale : Houda Bent Mohammed Hédi ben Abid Haouami.

2019R02632APSF1

Constitution d'une association

Dénomination: Association Olympique de M'Saken

Objet : Spotif

But: Formation et encadrement des jeunes sportifs au sport Taekwondo et kickboxing

Siège: 1 Rue Malek Faycel 4070 M'Saken- Sousse

Correspondance: n° 5484 du 6/12/2019

Dossier: n° 43/10/2019

Président: Faouzi Ayouni

Secrétaire général: Malek Rouis

Trésorier: Majd Larafa.

2019S01428APSF1

Constitution d'une association

Nom: Association du cinéma Moknine

Siège : maison des associations - moknine

Objet : Cinéma culturel

Objectifs: Formation audiovisuelle, production et projection de films, festival du film.

Président de l'association: Younes Ben Hajria

Secrétaire général: Mohamed Jlassi

trésorerie: Mohamed Najib Manser.

2019S01431APSF1

Constitution de Syndic des copropriétaires de l'immeuble «Myriam»

En vertu d'un procès de l'assemblée générale constitutive réunie en date du 03 Novembre 2019, enregistré à la recette des finances de Sfax le 15 novembre 2019, sous le n°19808128, quittance M008627, les copropriétaires de l'immeuble «Myrfiam» sis à route de Tunis Km 1,5 Sfax. Il a été constitué un syndic dont le bureau est composé de :

Matricule fiscal: 1649046YPN 000

- Mr Anis Ben salem (president)

- Mr Anis Ben Salem (trésorier),

- Mr Mourad ben Salah (Membre)

- Mme Leila Ben rhouma (Membre), et

- Mme fatma kchaou (Membre).

2019X01513APSF1

Constitution d'une Association Sportive

Dénomination : Association l'Avenir pour le Couronnement Mondial

Adresse : Cité Palmier II Rue Nabeul Jendouba 8100

Objectifs : Encadrement des jeunes et leur formation sur des principes scientifiques et pédagogiques pour exceller à l'échelle nationale et mondiale

Membres :

Présidente : Oueslati Koutada

Secrétaire Général : Massoudi Bassma

Trésorier : Selmi Yasmine

Spécialités : - Taekwondo

- Kick-Boxing

- Boxe Thailandaise

2019C00120APSF1

Constitution d'une association

Suivant procès - verbal de constat n° 22256 en date du 18/9/2019 établi par le maître Abed essallem mahdhawi huissier notaire et suite à la lettre recommandée en date du 23/9/2019 sous N° RR 241172924 TN au secrétaire général du gouvernement et suite à l'accusé de réception en date du 27/11/2019, une association culturelle et sociale a été constituée :

Nom de l'association : Association des artisants à Ghomrassen.

Adresse : Rue Ghoret juin Ghomrassen 3220 BP n° 357

Objectif : Définition des industries traditionnelles, du patrimoine matériel et immatériel, le valoriser et le développer

- Jeter un œil aux artisants

- Etablir des activités

Comité :

Président : Kedidi Hanan

Secrétaire générale : Khorchani Souad

Trésorière : Kedidi Fatma

Nombre des membres : 9 Membres

2019M00424APSF1

Constitution d'une association

Nom : Femmes solidaires à Hadjeb Layoun

Adresse : Cité Ezzouhour Hadjeb Layoun 3160 kairouan

Objet : Aspect général

Objectifs:

1 - Proposition et exécution des études et projets dans le cadre de l'économie sociale et solidaire.

2 - Développement des compétences scientifiques et pratiques chez la femme et l'enfant.

3 - L'intégration des femmes défavorisées dans la société.

4- Valorisation du patrimoine local et des ressources humaines.

Présidente: Nour el Houda Abassi

Secrétaire générale: Fatma Saidi

Trésorière: Aicha Chourabi

Référence du dépôt et date: 277753444 du 13/11/2019.

2019403697APSF1

Constitution d'un syndic

La constitution du Syndic de la copropriété de la résidence Chadaa El Azhar sise à Borj louzir Ariana suite à l'assemblée générale constitutive du 14 septembre 2019 dont son PV est enregistré à la recette des finances de Borj louzir le 27 septembre 2019 numéro de quittance M065740 ET sous le N° d'enregistrement 19702669 et nommés:

- Mme Sihem Ghorbel : Présidente du syndic.

- Mr Montasar Seidani : Trésorier.

- Mr Majdi Bjaoui : Secrétaire général.

2019403708APSF1

Homologation de résolutions

Syndic Résidence Sarra

Suite au procès Verbal de l'assemblée du 03/03/2019 Inscrit à la recette des finances à la date de 20/08/2019 sous le numéro M0539116, reçu numéro 24574, il a été décidé ce que suit :

La période de l'exercice de syndic est de deux ans, renouvelables et ce à partir de la date de ceci.

2019R02630APSF2

Association Sfax pour l'encadrement scolaire et universitaire des Handicapés

"Association en cours de liquidation"

(Association soumise au décret N° 88 pour l'année 2011 du 24/09/2011)

Siège social : lM. Nozha Av. Ahmed Aloulou SFAX

Procès-verbal de L'aperçu N° 23683 du 23/11/2012

MF: pas d'identification fiscale

Suivant ordre de requête N°8984/19 Mr Kamel Ksontini est nommé liquidateur de la dite association pour le besoin de liquidation toute opposition doit être adressée au liquidateur dans les délais légaux à l'adresse suivante av. 5 août lm. Souhir Sfax.

2019X01511APSF2

Renouvellement des membres du bureau du syndic

Association des, copropriétaires du Centre Commercial et Résidentiels MOLKA

10, Rue de Youssef Rouissi Manar 2, CP 2092 Gouvernorat de Tunis

Selon le procès-verbal de la deuxième séance plénière ordinaire tenue le 15 août 2018 et enregistrée à la recette des finances à Menzeh 9 Tunis, le 2 septembre 2018 sous le numéro 18803417 et selon l'approbation de la municipalité de Tunisie fournie par correspondance le 4 décembre 2018 sous le numéro 1838, le bureau élu se compose de :

Le président : Zouhaier Barhoumi

Trésorier : Ridha Jridi

Membre : Shokri Ben Othman.

2019403686APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Maître Faiza Touati

Avocate

52 bis Rue Pierre De Coubertin

Tel/fax : 71.256.360

Matricule fiscal : 0969469 R/P/000

Poursuivant : BH BANK Société anonyme inscrite au registre de

commerce sous le n°B138811996. Matricule fiscal 24588 W/P/M/000. Ayant son siège social au 21 avenue Khaerddine Pacha le belvédère Tunis.

Parties saisies : 1/ Rafik Ben Youssef Talbi CIN 00461219 demeurant résidence «Ahmadi» Bloc B Appart 3-1 Boumhel El Bassatine.

2/ Akila Hizaoui CIN 77606602 demeurant résidence «Ahmadi» Bloc B Appart 3-1 Boumhel El Bassatine.

Avocat poursuivant : Maître Faiza Touati domiciliée au 52 bis Rue Pierre de Coubertin.

Désignation du bien à vendre : l'appartement sis à la résidence «Ahmadi» Bloc B Appart 3 Boumhel El Bassatin objet du titre foncier n°23099 Ben Arous d'une superficie de 101 m², composé d'un salon et salle à manger un couloir, 3 chambres à coucher, une salle de bain. L'appartement est équipé de l'eau potable, de l'électricité, de gaz de ville et du chauffage central.

Mise à prix : Cent cinquante et un mille et cinq cent dinars (151.500.000d), outre les frais qui seront fixés par le tribunal.

Date et lieu de la vente : Jeudi 9/01/2020 à partir de 9 h devant la chambre des criées auprès du tribunal de Ben Arous.

L'immeuble peut être visité tous les jours, la participation aux enchères se fait par l'intermédiaire d'un avocat après consignation du 1/3 du prix ou sur présentation d'un cheéque certifié.

2019T01604VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet de Maître Mohamed Samir Abdellah

Poursuivant : Banque internationale Arabe de Tunisie (B.I.A.T), S.A, en la personne de son représentant légal, R.C n° B187881996, ayant élu domicile à l'Arab Debt Recovery (A.D.R), en la personne de son représentant légal, son siège au 5, rue Talleyrand -1002 Tunis.

Avocat Poursuivant : Maître Mohamed Samir Abdellah, Avocat à la cour de cassation, Imm. «L'étoile du nord» - Bloc B - Centre urbain nord -1004 Tunis, M.F : P/A/0186707G.

Les Parties Saisies :

1- la Société Civile Immobilière et Touristique « Résidence Nour El Kantaoui », en la personne de son représentant légal, R.C n° C12211997, M.F : 000/0510612/M, ayant élu domicile au cabinet d'avocat Maître Mohamed Zaanouni, situé au 6 rue Imam Rassaa - 1002 Tunis.

2- Maher Ben Mohamed Taoufik Ben Bouraoui Zaanouni, C.I.N n° : 07266851, demeurant au 28 triangle avenue de la Démocratie - El Manzah 5 - Tunis.

Immeuble à vendre : objet du T.F.n° 4961 Ariana dénommé «Manzel Zaanouni» d'une superficie de 210 m2 située à l'ouest de l'Ariana, à la rue Omar El Mokhtar n° 20 Ariana. Il consiste en une villa composée d'un sous-sol, un rez-de-chaussée et 2 étages :

- Sous-sol : comprend un couloir une buanderie, une salle de bain, un salon, une chambre pour gardien, une autre salle de bain, un salon, 2 pièces et une troisième salle de bain, le sol est en marbre Thala d'une superficie couverte: 132 m².

- Rez-de-chaussée : se compose d'un salon, d'une chambre, d'une cuisine et d'une salle de bain, le sol est en carrelage d'une superficie couverte : 118 m².

- Premier étage : composé de 3 chambres, une chambre pour parents et de 2 salles de bain, le sol en Carrelage d'une superficie couverte : 118 m²

- Deuxième étage partiel : contient un studio composé d'un salon, une cuisine et un autre salon le sol en carrelage d'une superficie couverte : 50 m2

L'espace extérieur est constitué de couloirs pavés d'une superficie totale couverte de 418 m²

La villa est abandonnée et en état d'abandon

Mise à prix : Sept cent vingt-quatre mille huit cent dinars (724.800.000 dinars) majorée des honoraires et des frais légaux.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu Le treize Janvier deux mille vingt (13/01/2020) à partir de 9 H du matin, devant la chambre des criées près du Tribunal de première instance de l'Ariana.

La visite du lieu de la vente : Tous les jours, suivant l'horaire administratif.

- Pour de plus amples renseignements, s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant et prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du Tribunal.

- L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après consignation du tiers de la mise à prix, ou par chèque certifié ou par caution bancaire définitive.

- Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation de M. Le Gouverneur compétent.

2019R02648VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

BANQUE DE TUNISIE S.A en la personne de son représentant légal, demeurant 2 rue de Turquie Tunis, immatriculée au registre de commerce sous le n°B1105941996, en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur Sadok Ben Othman Kaabir, titulaire de la C.I.N n°4061659 demeurant Rue Mohamed Ali Menzel Nour.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité du titre foncier n°17056 Monastir, situé à Menzel Nour, Rue Mohamed Ali n°55, d'une superficie de 393 m², consistant en une maison composée d'un rez-de-chaussée et un premier étage.

Le rez-de-chaussée se compose d'un hall, 3 chambres, 2 pièces de vie, salle de bain, cuisine, et d'une cour centrale non couverte, et d' un escalier accédant au premier étage qui se compose de 3 chambres, 2 pièces de vie, cuisine, salle de bain et balcon.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de première instance de Monastir le 8/01/2020 à partir de 9h.

Mise à prix :

Cent vingt un mille six cent soixante dix dinars (121.670,000 D) avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2019S01435VEPA1

Vente aux enchères publiques

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques de l'immeuble ci-dessous mentionné le Mercredi 15/1/2020 à l'audience des criées du tribunal de 1ère instance de Monastir à 9h du matin dans son prétoire habituel,

L'avocat poursuivant : Maître Ahmed Laouiti Place Leader cité Trabelsia Monastir MF : 646195 Q/P/M 000

Le poursuivant : La Société Tunisienne de Banque (S.A) représentée par son président directeur général, ayant son siège social avenue Hédi Nouira Tunis MF: 001237 A/P/M 000

Contre :

Mohamed Bilel Ben Fredj Ezzahaf, commerçant, inscrit au RC sous le n° A155762011, demeurant à rue ennadhour, Ksibet El Medyouni gouvernorat Monastir.

Immeuble mis en adjudication :

La totalité de l'immeuble nommé «Esmahane» du titre foncier N°81107 Monastir composé d'une parcelle 421 du plan relatife au titre 14738 Monastir consistant en une terre agricole plantée des oliviers et terrain nu dont sa superficie est de 602 m2 sis à Menzel Ennour gouvernorat de Monastir.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 7.224.000 DT outre les frais de poursuite.

Visite de l'immeuble : Chaque jour, et pour plus d'information consulter le cahier de charge déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir ou à l'étude de l'avocat poursuivent.

Participation aux enchères: Se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2019S01439VEPA1

Vente aux enchères publiques après réduction de la mise a prix de 40%

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques de l'immeuble ci-dessous mentionné le Mercredi 15/1/2020 à l'audience des criées du tribunal de 1ére instance de Monastir à 9h du matin dans son prétoire habituel.

L'Avocat poursuivant : Maître Ahmed Laouiti Place Leader Cité Trabelsia Monastir. MF 646195 Q

Le poursuivant : La Banque de L'habitat (S.A) représentée par son président directeur général ,ayant son siège social avenue Mohamed V Tunis MF : 24588 W /P/M000

Contre : Fethi Ben Ammar Baccar, employé. Titulaire de la CIN 04160386 demeurant à l'avenue de la République Bembla Gouvernorat de Monastir

Immeuble mis en adjudication : L'immeuble nommé «Akram» du titre foncier n° 56631 Monastir composé de deux parcelles, à usage d'habitation dont la superficie totale de 198 m2 contenant un garage au rez de chaussée et un étage dont 140 m2 couvert à chaque étage, le rez de chaussée est forme de deux garages et une cage d'escalier, le premier étage est formé d'un salon, trois chambres salle de bain et cuisine

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 98.640.000 après sa réduction de 40% plus les frais de la 1ére adjudication fixé à 3203.000 D, plus les frais de la 2éme adjudication.

Visite de l'immeuble : Chaque jour, et pour plus d'information consulter le cahier de charge déposé au greffe du tribunal de 1ére instance de Monastir ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Participation aux enchères : Se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2019S01440VEPA1

Maître Bouraoui slama avocat en cassation

Rue d'Algérie Monastir

Tél 73460504/98641867

Créncier : Wissem ben Abedelaziz Mheni médecin avenue Habib Bourguiba sayada Monastir CIN 06771280,

Débiteur : Mohmed Mazri Zahra demeurant cité el riadh Skanes Monastir,

Avocat chargé des poursuites : Maître Bouraoui Slama avocat en cassation rue d' Algérie Monastir.

Immeuble objet de la saisie : 25 parts indivises de la propriété de débiteur objet du titre foncier numéro 80666 Monastir nommé Dar Elhana d'une superficie 1207 m2 rue de Sousse Monastir.

Date et lieu des enchères : les enchères auront lieu le 15 janvier 2020 à la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance de Monastir à 9 h et suivant les nationaux et étrangers qui veulent prendre part aux enchères doivent fournir les autorisations nécessaires.

Conditions de visite : les visites peuvent avoir lieu tous les jours sans conditions.

Mise à prix : la mise à prix est fixée à 33275.000 mille dinars sur la base d'une expertise établie par mr kamel boudoukne et mouhidine kourbi en date de 6/11/2019.

2019S01443VEPA1

Avis de vente suite à une saisie foncière exécutoire après réduction de la mise à prix au taux légal de 40 %

L'avocat chargé de la poursuite : Maître Achour Najah EP. Ben Latifa Avocate à la cour de cassation 3-5 rue El Koubine Moknine

Le poursuivant :

Abdelfattah Chakroun (employé à l'étranger) demeurant à Chraf Bkalta.

Le poursuivi :

Mourad BAARA (employé à l'étranger) demeurant à rue Taher Hadded Bannene. et en BELGIQUE à 1020 BRUXELLES cité Modèles 13/202B.

Immeuble mis à la vente :

La totalité d'un local populaire à usage d'habitation situé à la cité « des habitations populaire» BANNENE Monastir sous le N°13.

Ce local comprend : deux chambres, cuisine, toilette et une petite courette et limité par :

- Au Sud : Elsadek Ben Amor

- A l'Est : Hssan Slouma

- Au Nord : Les héritiers Moktar ELMahjoub

- A Ouest : une Voie Publique D'où L'ouverture

Mise à prix de la totalité de l'immeuble

La mise à prix de la saisie a été fixée à Soixante-Neuf Mille Trois cents Quatre Vingt Quatre Dinars (69384.000) après réduction de la mise à prix initiale de 40% outre les frais et honoraires de poursuite fixées par le tribunal à deux mille Deux cent Vingt-Six dinars (2.226.d 000) ainsi que les nouveaux frais engendrés par le renvoi et qui sera annoncé le jour de l'audience d'adjudication.

Date et lieu de la vente : Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques le Mercredi 15/01/2020 à partir de 9 H du matin devant la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1 ère instance de Monastir.

La visite de l'immeuble se fera chaque jour aux heures administratives.

Pour plus de renseignement : s'adresser à l'étude Maître Achour Najah avocat du poursuivant à son adresse sise au 3-5 rue El Koubine Moknine ou prendre communication du cahier de charges au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir.

Remarque : Ne pouvant participer à l'adjudication aux enchères que par l'intermédiaire d'un avocat et pour les personnes ayant consigné au moins le tiers (1/3) de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et ce en application du dernier aliéna de l'article 425 cpcc.

2019S01444VEPA1

Vente par adjudication publique

07/01/2020 à 9h du matin et suivant sera procédé à la vente par adjudication l'immeuble ci-après à la Chambre des saisies immobilières du Tribunal de Première Instance de Sousse 2.

La partie poursuivante : La Banque internationale Arabe de Tunisie, société anonyme, inscrite au Registre de Commerce de Tunis Sous le N° B1878811996 (M.F : F/P/M/000/110) présentée par son représentant légal, dont le domicile est élu chez «ARAS DET RECOVERY», société anonyme, inscrite au registre de commerce de Tunis Sous le N° B 2449522006 (M.F : 974893N/A/M/000) dont le domicile est à 5 rue Talleyrand, 1002-Tunis.

Le débiteur :

1- Société Chouari Frères, SARL, (registre de commerce : B1148411997) son siège social est à 14 avenue de la République, immeuble Jaaiem, Sousse (débiteur).

2- Naceur ben Mohamed Chouari, gérant de société, C.I.N N° 02885331, (garant solidaire), rue 20 Mars 156, Kalaa Kobra, Sousse.

L'avocat poursuivant : Maître Sahbi Karoui, avenue Sangor, Sousse. (Matricule fiscale 108.166/P/A/P000).

L'immeuble mis en vente : Toute la propriété appartenant au garant solidaire Naceur Chouari et dite « Selma 387» objet du titre foncier N°13344 Sousse situé au Zaarna ouest Kalaa Kobra Sousse, sa superficie est égale à 5120 M2 parcelle n°97 constituée par un terrain agricole contenant des oliviers.

Mise à prix : (153600 DT) selon le rapport de l'expert Riahd Bassou.

Visite du local : Tous les jours de 9h à 18h00.

Participation aux enchères : Toute personne ayant consignée le tiers (1/3) de la mise à prix à la trésorerie

générale ou ayant présentée un chèque bancaire certifié ou garantie bancaire.

Observation : Pour plus de renseignement, consulter l'étude de l'avocat poursuivant ou consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Sousse 2.

2019S01448VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Attijerri de Tunisie (Attijeri Bank), S.A. R.C : B140811997, sise à 24 rue Hédi Karray Centre Urbain Nord, domicile élue chez maître Atitallah Adel demeurant à la rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie saisie : Kamel Ben Ahmed Ben Hadj Salem Abid CIN n°1259995 ouvrier demeurant à la route Mahdia km 7.5 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé "Karima" objet du titre foncier 56983 Sfax d'une contenance de 1042 m² sis à la route Mahdia km7.5 Sakiet Eddayer Sfax à droite vers le centre ville et à 60 mètres environ de la route 3ème position consistant en un terrain de forme trapèze clôturé de tous les cotés contenant une maison ancienne ainsi que l'architecture et un garage ancien aussi.

La maison est d'une superficie de 200 m² contenant une véranda, une cuisine, un bloc sanitaire composé d'une salle de bain et une toilette, un grand hall exploité comme salle de réception, 2 chambres dont l'une est grande et une 3ème chambre contenant 2 portes l'une mène au hall et l'autre à une véranda.

La maison était un borj retapé depuis quelques années son état est moyen.

Le garage est d'une superficie de 31 m² il est en mauvais état, le toit en bois, le sol en carrelages ancien, la porte en bois ancien aussi et à son coté ouest un débarras en mauvais état.

Il est délimité du coté sud par une entrée commune de 3,90 mètres de largeur dérivé de la route Mahdia d'où son entrée du coté sud et est par Zakia rebai, du coté nord par une entrée appartenant aux tiers et Nouri Ghrab et du coté ouest par Nouri Ghrab et Monsef Ghrab.

Mise à prix : (156.000.000) après la réduction du prix du 40%.

La date et lieu de la vente : le lundi 20/01/2020 à partir de 9h du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine,

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2019X01491VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba

La partie saisie : Abdelatif Ben Abdelhamid Ben Brahim Zayeni CIN 01017869 demeurant à la route de Gabès km3 Sfax et avenue Farhat Hached immeuble males big ville Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «essaada» objet du TF n°61442 Sfax sis à la route Sidi Mansour km 11.5 au bord du domaine public maritime consistant en un terrain clôturé d'une contenance de 1488 m² sur lequel est édifié une villa de 2 étages le rez-de-chaussée d'une superficie couverte de 169 m² et le 1er étage d'une superficie couverte de 104 m² un studio et un garage d'une superficie ouverte totale de 57m².

Le rez-de-chaussée contient des escaliers de 3 niveaux en marbre une porte menant à une véranda, un hall el un couloir menant à une cuisine ensuite une chambre, 2 couloirs, une toilette, une douche, une véranda dont une partie couverte et des escaliers de 3 niveaux en marbre menant à un air ensuite la plage.

La villa est entourée par un trottoir de 80 cm de largeur et le jardin contient des arbres et une partie en carrelage, une douche, une réserve d'eau au studio et à gauche une chambre, un salon qui contient une partie extérieure ensuite une véranda.

Le 1er étage contient des escaliers de 21 niveaux en marbre importé, un hall, une chambre avec un balcon, un couloir, une chambre ensuite un couloir, une kitchenette et une salle de bain.

Le studio contient une porte d'entrée vers la cuisine, la toilette, le garage et le jardin, l'état des constructions est assez moyen équipées par tous les équipements nécessaires et vitales.

L'immeuble est délimité du coté sud par un passage secondaire la plage, du coté nord par route sidi Mansour d'où son entrée principale, du coté est Fakhfakh et du coté ouest un voisin.

Mise à prix : (438.744.000) après la réduction du prix du 40%.

La date et lieu de la vente : le 20/01/2020 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2019X01492VEPA1

Vente de navire suite une saisie

1- Nom, prénom, profession et domicile du poursuivant: Janet Ben Abdallah,

journaliste. demeurant à n° 6 rue Saad Grab cité Essahaffa Ariana du Nord, son avocat Adel Benmahmoud à son bureau immeuble Tapparoura, 2éme étage n° 7 Sfax.

2-Le titre en vertu duquel s'agit: Le jugement n°60572 rendu du tribunal de première instance de Sfax le 25/11/2019 suivant injonction de payer n°25175 rendue du tribunal de première instance de Sfax le 08/07 2014.

3- L'éléction de domicile : Bureau Maître Adel Benmahmoud, avocat à la Cassation, immeuble Tapparoura, 2éme étage n° 7 Sfax.

4-Nom, prénom, profession et domicile du débiteur et de propriétaire du navire saisi : Adlène Ben Mohamed Majdoub, gérant d'une société, demeurant à avenue Majida Boulila rue Omar Elkhayem n °2 Sfax.

5- Les caractéristiques du navire: navire à moteur nommé (El Moujelli) de couleur blanche et oranger numéro du matricule SF 2081 au port de Sfax, marque moteur Baudouin, puissance 211,23 KW, contenance 29 tonnes, longueur 17,96 m, largeur 4,70 m, hauteur 02,20m, date d'enregistrement 2006, type d'aménagement :

pêche.

6- Le lieu où se trouve le navire: port de pêche maritime de Sfax.

7- La mise à prix et les conditions de la vente: vingt quatre mille dinars majorée des honoraires et des frais légaux. L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'un avocat après consignation du tiers de la mise à prix.

8- Le jour, le lieu et l'heure de l'adjudication : la vente aura lieu le lundi 20/01/2020 à 9 heures devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Sfax rue Victor Hugo Sfax.

2019X01515VEPA1

Vente aux enchères publiques après rabaissement de prix de 40%

Etude Maître Ben Salah Lamia

Avocat à la cour d'appel 28, rue Victor Hugo Sfax

Partie poursuivante : Salih ben Taher Guidara titulaire de la C.I.N n°01285837 délivrée le 29/01/1999. Domicile élu à l'étude de Maître Ben Salah Lamia bent Msarra avocat à la cour d'appel 28 rue Victor Hugo, 3000 Sfax.

Partie poursuivie :

1) les héritiers de Nisria bent Ali ben Sadok Kallel qui sont son mari Tonsi Hédi ben Mahmoud ben Mansour et ses fils majeurs Med, Hassib. Mounir. Fatma et Melek.

3) Les héritiers de Ghazi Kallel qui sont son épouse Mouhiba bent Med ben Mahmoud Mseddi et ses fils majeurs Haifa.Haykel et Haythem Kallel.

4) Zakhroufa bent Ali ben Sadok Kallel.

5) Sadok ben Ali ben Sadok Kallel.

6) Fadhila bent Ali ben Sadok Kallel, 7) Monia bent Ali ben Sadok Kallel, domiciliés tous à route mahdia km6 impasse chikh sallemi sakiet edeir Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Ben Salah Lamia bent Msarra, avocat à la cour d appel, 28 lue Victor Hugo. 3000 Sfax.

Immeuble saisi : Immeuble en étant partie d'un ancien borj bati sur 342 m² de surface d'ou la surface couverte est de 88 m2 comprenant ouestia et 2 chambres. Cuisine une salle d'eau et une partie du centre de la toiture son toit est en bois une partie du sol en carrelage et partie en ciment, equipe par l'eau et le électricité, limité au sud par Sadok Kallel, à l'est par une rue spéciale pour Sadok Kallel, au nord par une rue et à l'ouest par Zakhroufa Kallel.

Mise à prix : quarante six mille deux cent dinars (46.200.000) après rabaissement de prix de 40 jours et lieu de la vente; La vente aura lieu le lundi 20/01/2020à 9h devant la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Sfax.

Les conditions de visite : Toute personne, voulant acheter, a le droit de visiter les immeubles chaque jour pendant le temps de travail sauf les vacances.

La participation aux enchères nécessite la consignation du 1/3 du montant de la mise à prix avec ministère d'avocat.

Le paiement ne peut être effectué qu'au comptant ou avec un chèque certifié par la banque.

2019X01526VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet maître Adel Ansi

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Bourguiba Gafsa

Tél : 76 201 003

MF : 0852940 B / P

La créancière poursuivante : société générale de recouvrement des créances en la personne de son représentant légal, société anonyme inscrite au registre national des entreprises sous le n°117372002 B, ayant son siège social au 67 rue Alain Savary immeuble b 2ème étage cité des jardins Tunis.

Les débiteurs poursuivis :

1- Fayza Bent Houcine Achour (titulaire de c.i.n n°05236146 en date de 10/3/2001), femme au foyer, demeure à Sfax.

2- Mohamed Ben Hédi Karray (titulaire de c.i.n n°3135748 en date de 5/5/2001), gérant de société, demeure à Sfax

L'avocat poursuivant : Maître Adel Ansi, avocat à la cour, avenue Habib Bourguiba, Gafsa.

L'immeuble saisi à vendre :

Consistant en les parts indivises revenants aux débiteurs poursuivis (890 +490 / 1559) faisant partie de la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°1741 Gafsa dénommé «Jalila», il s'agit d'un terrain agricole sis au ksar gouvernorat de Gafsa.

Les charges grevant les parts indivises saisisses :

1. Hypothèque au profit de la BH au montant de 50.000 d

2. Hypothèque au profit de la société générale de recouvrement des créances au montant de 50.000 d

3. Hypothèque au profit de la BH au montant de 30.000 d

4. Commandement au profit de la société générale de recouvrement des créances.

Mise à prix : le prix initial des parts indivises saisisses, est fixé à la somme de 9660 dinars, en y ajoutant les honoraires et les frais judiciaires frais des actes de qui seront fixés le jour de l'audience

Date et lieu de l'adjudication : la vente aura lieu le lundi 13/01/2020 à partir de 9h du matin, devant la chambre des criées à la salle d'audience ordinaire du tribunal de 1ère instance de Gafsa à son siège au palais de la justice de Gafsa.

N-B : L'immeuble saisi peut être visité tous les jours de la semaine, et la participation à l'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat, et après soit consignation du tiers du prix initial, soit par chèque certifié, soit par une caution bancaire irrévocable. Les étrangers doivent avoir être munis des autorisations administratives exigées par la loi.

2019D00132VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques après la réduction de 40 % de la mise à prix

Partie poursuivante : Mohamed taher Ben hassen Mlayah, agriculteur, résidant avenue Mongi slim le Kef.

Avocat chargé des poursuites : Maître Zrafi Saoussen avocate a la cour de cassation Avenue Mongi Slim le Kef, MF : 925406L

Partie saisie : Belgacem ben khaled Elwisleiti, employé, résidant cité la liberté, le Kef.

Immeuble saisi : rez-de chaussée de la maison d'habitation située à cité la liberté le Kef comportant deux chambres, un salon, un hall une toilette une cuisine espace non construit, dont la superficie totale de 400m2 la superficie couverte de 80 m2 et la superficie non construite de 40 m2. se situant sud Est Ouest des maisons des voisins nord une route.

Mise à prix : superficie couverte seize mille huit cent dinars (16.800.000) et non construite dix mille quatre-vingt dinars (10.080.000) d'un prix total vingt-six mille huit cent quatre-vingt dinars (26.880.000) sans compter les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu à l'audience et devant la chambre des criées' immobilières auprès du tribunal de première instance du Kef le lundi 06 janvier 2020 à partir de neuf heures du matin.

Pour visiter les lieux contacter l'avocat chargé des poursuites aux heures de travail.

2019403687VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Younes Hached

Avocat auprès de la cour de cassation

38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana

Tél : 71.709.742

Fax : 71.709.778

Tel : 71.709.776

MF : 509782P/A/P/000

Partie poursuivante :

Tunisian Saudi Bank TSB (EX STUSID BANK), Société Anonyme, représentée par son Directeur Général, RC n°B16641997, ayant son siège social à 32 rue Hédi Karray

1082 Tunis, B.P.20 - 1002 Tunis, domiciliée au cabinet de son avocat Maître Younes Hached, sis à 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana.

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached sis à 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana.

La partie saisie : Mounir Ben Ahmed Mekdich, Gérant, titulaire de la CIN n°05400693, ayant son domicile élu à 01 rue Trak Ibn Zied Yassminet Carthage, Carthage 2085, B.P 42 Carthage Mohamed Ali 2085

L'immeuble saisi : La totalité des parts indivises soit (2702637,88 parts 204374016 parts) revenant à titre de propriété à la partie saisie dans l'immeuble objet du TF n°1818 Ariana, dénommé "Nessrine" d'une superficie totale de 378101 m², sis à Raoued plage, Ariana, les parts indivises consistant en un terrain nu à vocation d'habitation en R+2 et R+6 à proximité de la cité olympique, du complexe universitaire et de l'hôpital de Raoued.

Les charges : Les parts indivises sont grevées des charges suivantes :

- Hypothèque volontaire à hauteur de 560.000,000 dinars inscrite le 5/10/2012 au profit de Tunisian Saudi Bank TSB (EX STUSID BANK).

- Commandement valant saisie immobilière inscrite le 8/10/2019 au profit de saisissant.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à (900.000, 000 dt)

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu lundi le 6/01/2020 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance d'Ariana.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance d'Ariana.

2019403688VEPA1

Vente aux enchères publiques

D'un immeuble agricole sis à Menzel Bouzelfa

Après réduction de la mise à prix

Etude Maître Louay Atallah

Avocat à la cour de cassation

5, Rue de Riadh, Mutuelleville - Tunis

Tél : 71845673 - 71843385

Tél/fax : 71847317

Matricule fiscal : 432798C

Poursuivant :

BANQUE DE TUNISIE, S. A, 2 rue de Turquie - Tunis (R.C, n°B110594116), en qualité de créancier hypothécaire, élisant domicile au cabinet de son avocat, Maître Louay Atallah, avocat à la cour de cassation, Matricule fiscal : 432798C.

Partie saisie :

Hamadi Ben Béchir, dit Amor Ben Mohamed Nammouchi, CIN n°06268640, directeur commercial, demeurant cité de la Nouvelle Ere, Menzel Bouzelfa, en qualité de caution personnelle et hypothécaire de la débitrice principale, la société d'Exportation des Agrumes «Agrumes Export» SAEFA, et partie saisie.

Avocat poursuivant :

Maître Louay Atallah, avocat à la cour de cassation, 5 rue de Riadh, Mutuelleville - 1082 Tunis.

Immeuble objet de la vente :

Consiste en 1275.337 parts indivises de la totalité des 9318 parts de l'immeuble objet du titre foncier n° 547974 Nabeul, et consiste en un terrain agricole d'une superficie totale de 9318 m² de forme trapézoïdale situé au bord de la route reliant Menzel Bouzelfa et Soliman à proximité du plan d'aménagement. Elle est divisée en deux parties. La première se trouvant à l'ouest de l'immeuble, d'une superficie de 3.000 m² environs et n'est pas exploitée. Elle est entourée par ses quatre cotés d'une clôture de 3 mètres de hauteur et reliée au reste de l'immeuble par un portail. La deuxième partie se trouve à l'est de l'immeuble, il est d'une superficie de 6300 m² environs, et comprend 6 grands dépôts accolés, dont les murs sont en parpaings et les toits en tôle. Sa superficie couverte est de 4500 m² environs. A coté de la clôture se trouve une loge de gardien, des parkings et un bureau. Le sol de la superficie restante qui est de 1500 m² environs est en béton armé.

Mise à prix :

(139.390,309) Dinars hors frais.

Date et lieu de vente :

Le 6/1/2020 à partir de 9 heures à la chambre des criées immobilières au tribunal de première instance de Grombalia.

Visite des lieux :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la condition de consignation du tiers de la mise à prix par chèque certifié ou caution bancaire irrévocable par l'intermédiaire d'un avocat à la Cour d'Appel. Les étrangers devant obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

2019403693VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de 40 % du prix de vente

Avocat Poursuivant Maître Abderrazak Kilani

Avocat à la cour de cassation

De la Société Civile Professionnelle «AVOCATS CONSEILS UNIS»

Rue 8002, immeuble Espace Tunis, Escalier A, 5ème étage Montplaisir 1002 Tunis

Tél : 71.950.400

Fax : 71.950.370

MF : 000MA745188T

Poursuivant : La Banque Internationale Arabe de Tunisie, société Anonyme RC N°B187881996, représentée par son Président Directeur Général, siège social 70-72, avenue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie : Monsieur Mokhles Ben Abderrazek Cherif, commerçant, titulaire de CIN n°05223490, demeurant à Tunis, 17 rue d'Athènes.

Avocat poursuivant : Maître Abderrazak Kilani, Avocat à la cour de cassation, de la Société Civile Professionnelle «AVOCATS CONSEILS UNIS» sise rue 8002, immeuble Espace Tunis, Escalier A, 5ème étage Montplaisir 1002 Tunis, MF : 000MA745188T.

Immeuble objet de la vente : La totalité de l'immeuble objet TF n°32931 Ariana dénommé (Baeth 18) d'une superficie totale de 695 m² divisée en 695 parts sis à Chotrana, délégation de l'Ariana et précisément cité El Basatin n°18 Chotrana II Gouvernorat de l'Ariana.

L'immeuble consiste en une parcelle de terrain sous forme de carré sur laquelle se trouve une construction à usage d'habitation non achevée et dépourvue des équipements composée d'étages en cour de construction.

- Le sous-sol divisé en 2 parties la première constituée par un garage avec un plafond de 2m de hauteur et la 2ème partie est couverte d'un parquet en mosaïque.

- Le RDC est composé d'une entrée menant à un salon puis une salle de réception non équipée ouvrant sur une cuisine et une cage d'escalier.

- Le 1er étage est composé d'un hall menant à une suite comprenant une grande chambre et une salle de bain et une chambre dressing et un balcon et à droite à partir de l'escalier se trouve un couloir menant à droite à une suite moyenne composée d'une chambre, une salle de douche puis à gauche du trottoir se trouve une suite comprenant une grande chambre et une chambre de dressing, une salle de bain et un balcon.

A droite se trouve au fond d'un trottoir une chambre moyenne d'une chambre dressing, une douche et un balcon couvert.

- La terrasse comprend en plus de la cage et l'ascenseur une chambre individuelle, un hall, une buanderie non achevée.

- La construction est branchée aux réseaux électriques et à l'eau potable, la climatisation n'est pas encore équipée et non décorée.

- Le reste de la propriété est utilisé comme jardin et allées et une piscine d'une superficie de 40m².

- L'état général : les constructions sont récentes et leur manquent plusieurs équipements de base.

- La superficie des constructions s'élève à 868 m² et l'immeuble est sis dans un quartier d'habitation équipe et la plupart des constructions sont des villas de haut standing.

Mise à prix : La mise à prix est de sept cent quatre-vingt-neuf mille cinq cent quatorze dinars 257 millimes (789.514, D 257).

Date et lieu de la vente : les enchères auront lieu à la chambre des criées (ventes immobilières) du Tribunal de 1ère instance d'Ariana Palais de justice d'Ariana, le lundi 20 janvier 2020 (20/01/2020) à 9h du matin et suivante.

Visite de l'immeuble : la visite de l'immeuble se fait tous les jours aux heures de travail administratif.

Pour plus amples renseignements s'adresser au greffe de Tribunal de 1ère instance de l'Ariana où un cahier des charges a été déposé et à l'étude de Maître Abderrazak Kilani, avocat près la cour de cassation de la société civile professionnelle «AVOCATS CONSEILS UNIS», siège social rue 8002, immeuble espace Tunis, Escalier A, 5ème étage, Montplaisir 1002 Tunis.

Nul ne peut se porter enchérisseur que par la constitution d'un avocat et après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix.

2019403703VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Avocat poursuivant : Maître Abderrazak Kilani

Avocat à la cour de cassation

de la Société Civile Professionnelle «AVOCATS CONSEILS UNIS» rue 8002, immeuble Espace Tunis, Escalier A, 5ème étage Montplaisir 1002 Tunis

Tél : 71.950.400

Fax : 71.950.370

MF : 000MA745188T

Poursuivant : La Banque Internationale Arabe de Tunisie, société Anonyme RC : N°B187881996, représentée par son Président Directeur Général, siège social 70-72, avenue Habib Bourguiba Tunis. Partie saisie : Madame Monia Barhoumi demeurant à l'appartement N°C2-3, situé au 2ème étage de l'immeuble «C», faisant partie du complexe Résidentiel dénommé «Résidence La Perle Du Lac» Deuxième adresse : 6 rue Kortoba Résidence Erribat Mourouj 3.

Troisième adresse : 04, rue Ibn Khaldoun, Jendouba.

Immeuble objet de la vente : L'immeuble objet du TF n°185732 Tunis dénommé «NAWRES 66» dont

la superficie s'élève à 156m² et les parties communes lui revenant s'élevant à 278,82/10000 parts de l'immeuble objet du TF n°138443 Tunis.

L'immeuble est situé dans la partie nord des Berges du Lac Tunis Nord.

L'immeuble consiste en un appartement compris dans l'immeuble dénommé «Perle» "لؤلؤة" 2ème étage n°C2-3 situé dans la partie Nord des Berges du Lac Tunis Nord composé d'un salon avec balcon, un couloir menant à droite à une cuisine, une petite chambre (séchoir), au long du couloir se trouve 3 chambres à coucher et 2 salles de bain. L'appartement est équipé de 6 placards et d'un haut standing avec toutes les commodités notamment le gaz naturel, le chauffage central, la climatisation.

La superficie couverte : 147,49 m²

La superficie couverte totale y compris les murs 172,40m²

L'immeuble est équipé d'un ascenseur et situé dans un quartier résidentiel.

Mise à prix : La mise à prix est de six cent quarante-quatre mille deux cent trente-trois dinars (644.233.D 000)

Date et lieu de la vente : les enchères auront lieu à la chambre des criées (ventes immobilières) du Tribunal de 1ère instance de Tunis Palais de justice de Tunis, le mardi 21 janvier 2020 (21/01/2020) à 9h du matin et suivante.

Visite de l'immeuble : la visite de l'immeuble se fait tous les jours aux heures de travail administratif.

Pour plus amples renseignements s'adresser au greffe du Tribunal de 1ère instance de Tunis où un cahier des charges a été déposé et à l'étude de Maître Abderrazak Kilani, avocat près la cour de cassation de la société civile professionnelle «AVOCATS CONSEILS UNIS» siège social rue 8002, immeuble espace Tunis, Escalier A, 5ème étage, Montplaisir 1002 Tunis.

Nul ne peut se porter enchérisseur que par la constitution d'un avocat et après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix.

2019403704VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître El Arbi Zarrouk

Avocat près la cour d'appel

48 Rue d'Iran, Tunis 2ème étage Bureau 7

Tel : 55 611 011

MF : 1191497/H/P/000

Partie poursuivante : AMEN BANK, société anonyme, agissant par son représentant légal, dont le siège social est à Tunis Avenue Mohamed V, immatriculé au registre commercial au tribunal de première instance de Tunis sous le n°B176041996.

Partie saisie : Société "Maille club", société anonyme au nom de son représentant légal, inscrite au registre du commerce sous le n°B1115281996, domiciliée à DenDen 124 rue 4267 en sa qualité de caution hypothécaire de la société El Mabrouk Diffusion.

Avocat poursuivant : Maître El Arbi Zarrouk, 48 Rue d'Iran, Tunis 2ème étage Bureau 7.

L'immeuble saisi : La propriété dénommée "Olfa" objet du titre foncier n°8930 Ariana, sise à Den Den 124 rue 4267 consistant en un terrain situé à la route d'El Kef Km 56 Agbet Souassi Den Den gouvernorat Manouba au bord de la route principale conformément au certificat de propriété. Des constructions et établissement sont édifiés sur ledit terrain consistant en une usine de couture ainsi que des bureaux administratifs parmi lesquels sont destinés au contrôle et les autres à la comptabilité. Il est bien aménagé par les équipements sanitaires. Il existe en outre un centre douanier, des dépôts, des salles à manger, une cuisine et des salles de bain pour femmes et hommes. Des étages équipés par l'eau potable et l'électricité et ils sont meublés fonctionnent dans le domaine de la couture dans une partie dans l'autre dans le domaine administratif. Il y a des parkings réservés aux employés et cadres de la société Maille club. La superficie du terrain et de 76 ares 38 centiares.

Mise à prix : La mise à prix de la propriété saisie est fixée à douze millions neuf cent soixante dix mille sept cent dinars (12. 970. 700 D, 000) se présente comme suit :

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu mercredi 15/01/2020 à 9 h et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Manouba sis sur la route d'Oued Ellil Manouba.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix ou la présentation d'un chèque certifié portant ledit montant, ou encore une garantie bancaire irrévocable dudit montant. Pour les étrangers il faut, le cas échéant, en outre, obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine tout au long de la journée.

Pour d'amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Manouba.

2019403710VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Mohamed REKIK

Avocat à la cour

Tel : 71 723 999

MF : 0760056 W

Poursuivant : Qatar National Bank, en la personne de son représentant légal, I U n° 014247W, siège social : Avenue Cité des sciences, centre urbain Nord Tunis.

Partie saisie : Mr Yaakoub Ben Ali Jebali, son domicile est à la cité Ain Karma II Teboursouk Beja CIN n° 02294646 (débiteur saisi)

Mme Imen Bent Moncef Ben Abbes, son domicile est à la cité Ain Karma II Teboursouk Béja CIN n° 02294646 (épouse du débiteur saisi ratifiant l'hypothèque)

Avocat poursuivant : Maître Mohamed REKIK. 29 Avenue de l'Independence Ariana Bureau B 312.

Immeuble à vendre : La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n° 3792 Béja dénommé «Hana» sis à Menchia Teboursouk Beja d'une superficie de 8504 m2. Il s'agit d'un terrain agricole quasi rectangulaire contenant quelques oliviers situés à la route principale Tunis Kef qui la limite du coté Ouest. Des autres cotés, il est limité par des terrains agricoles.

Mise à prix : 340.160,000 DT en vertu de l'expertise de Mr Kamel Khouaja, l'expert judiciaire.

La visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine

Date et lieu de vente : La vente aura lieu le jeudi 9/1/2020 à partir de 9 heures à la chambre des criées auprès de tribunal de première instance de Beja.

2019403713VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant : la Banque Tuniso-Saoudienne (ex STUSID BANK) en la personne de son représentant légal, demeurant 32 avenue Hédi Karray 1082 Tunis, immatriculée au registre de commerce sous le n° B16641997 Partie saisie : Madame Jamila Bent Ahmed Ben Zhani AISSAOUI, gérante de société de location de voitures, CIN n° 07517820, demeurant 91 rue Habib Chatti Mnaret Hammamet Nabeul.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Ben Hassen, avocat près la cour de cassation, domicilié au 67 avenue Alain Savary résidence les jardins II 4éme étage 1082 Tunis.

Immeuble saisi : 250 m2 représentant les parts indivises revenant à la partie saisie Madame Jamila Bent Ahmed Ben Zhani Aissaoui dans la parcelle n° 15 d'une superficie totale de 1322 m2 objet du titre foncier n° 540744 Nabeul sis à Hammamet consistant en un terrain nu rectangulaire donnant sur une route et relevant du plan d'aménagement de la région.

Mise à prix : 146.500,000 Dinars frais et honoraires taxés en sus.

Date et lieu de la vente : lundi 06/01/2020 au tribunal de première instance de Grombalia sis à Grombalia à partir de 9h du matin.

Observations : l'immeuble peut être visité tous les jours aux horaires de travail.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignés le tiers (1/3) de la mise à prix et pour les étrangers il est obligatoire en plus d'obtenir une autorisation préalable du gouverneur de la région.

2019403732VEPA1

Avis aux créanciers

Nomination d'un liquidateur

Sté SEPHARMA SA

IU: 1266937Y

Suivant l'ordonnance sur requête émanante du tribunal de première instance de Tunis en date du 03/12/2019 sous le n° 46457 M.Heni Chokri a été désigné comme liquidateur de la société SEPHARMA S.A domicilié à son bureau sis au 34 rue Ali Dargouth 3ème étage et Madame Wiem el Aouni nommée juge commissaire.

Les créanciers éventuels sont invités à produire leurs titres de créances au bureau du liquidateur sus indiqué dans un délai d'un mois à partir de l'apparition de cette annonce.

2019T01594VEPA2

Avis aux créanciers

Règlement judiciaire

Société « STAR PAPIER»

MF : 000/M/A/819029L

Suivant le jugement du tribunal de première instance de Zaghouan du 26 novembre 2019 à l'affaire n° 26 concernant la société «STAR PAPIER» sise à la Zone Industrielle Zaghouan, il a été décidé la poursuite de l'activité de l'entreprise Star Papier comme suit:

1/ L'injection du fond d'un montant de 50.000,000 mille dinars pendant la 3ème et la 4ème année.

2/ Rééchelonnement du principal de la dette de «EL ISTIFA» qui s'élève à 538.400 ,000 dinars et de la QNB qui s'élève à 340.144 ,000 dinars sur 10 ans dont deux ans de grâce et le paiement sera semestriel, à partir du janvier 2022.

3/ Rééchelonnement du principal de la dette de la société Tunisienne de recouvrement des créances STRC qui s'élève à 309.134,808 dinars sur 7 ans dont deux ans de grâce et le paiement sera annuels, à partir de janvier 2022.

4/ Dépôt des intérêts conventionnels de «ELISTIFA" qui s'élève à 139.828,174 dinars dans un compte non productif des intérêts et le paiement sera à la 8ème année sur 3 ans d'une façon égale.

5/ Dépôt des intérêts conventionnels de la société Tunisienne de recouvrement des créances STRC qui s'élève à 27.602,962 dinars dans un compte non productif qui sera payé durant la 7ème année.

La nomination de Monsieur Mondher Hamdi en tant que commissaire à l'exécution pour le contrôle du plan de sauvetage et le règlement des dettes et Madame Faida Kammoun juge commissaire, et l'interdiction de la société la cession ou l'hypothèque d'autre actifs sans son autorisation.

Le commissaire à l'exécution veille à la publication de l'interdiction au journal officiel de la République Tunisienne et à son inscription au registre du commerce, aux titres de propriété et aux autres registres publics. Le commissaire à l'exécution doit communiquer au président du tribunal un rapport spécial chaque 3 mois .il doit en remettre une copie à la commission de suivi des entreprises économiques.

2019R02639VEPA2

Avis de liquidation de la société CYCLAMEN SUARL

Siège social : 197, Avenue Habib Bourguiba, Kram Tunis

RNE : 1071552E

MF : 947812RAP

Suivant procès-verbal de l'AGE du 16 octobre 2019, enregistré à la recette des finances de La goulette Tunis le 18 octobre 2019 sous le N° 19906201, quittance N° 114882 ; dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises en date de 4 décembre 2019; il a été décidé la dissolution de la société et la désignation de Mr Mustapha REZG comme liquidateur de la société tout en lui autorisant à exécuter les travaux effectifs de la liquidation, à cet effet les créanciers de la société sont invités à déclarer leurs créances et produire les justificatifs dans un délai d'un mois à partir de la parution du présent avis au JORT au siège de liquidation sis au 29 avenue de Ghana Tunis.

2019R02647VEPA2

Société Fantastico plus - SARL

Au capital 10000 dt

Siège social: avenue de l'environnement Jemal Monastir

Identifiant unique: 1151760G

N°CNSS: 325092-45

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 14/11/2019 enregistré à la recette de finance Monastir le 18/11/2019 sous n° 195024481 quittance n°M077953, il a été décidé la liquidation de la société , ainsi que la nomination de Monsieur Aymen Kaabia titulaire de la CIN n°06866601 en tant que liquidateur, les créanciers éventuels sont invités à produire leurs titres de créances dans les délais légaux au domicile du liquidateur sis à Résidence Beb lekram n° 9 Monastir.

Une copie du présent procès verbal a été déposée au registre national des entreprises Monastir le 27/11/2019.

2019S01429VEPA2

Société Maghrébine de Commerce - SUARL

Au capital : 5000 dt

Siège social : Zone 1 Swani Monastir

Identifiant unique : 1122779G

N° CNSS : 302494-48

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30/10/2019 enregistré à la recette des finances Monastir le 02/12/2019 sous n°19506844, quittance n°M073357, il a été décidé la liquidation de la société, ainsi que la nomination de Monsieur Ali Soua titulaire de la CIN n°06925970 en tant que liquidateur, les créanciers éventuels sont invités à produire leurs titres de créances dans les délais légaux au domicile du liquidateur sis à avenue La Liberté rue de Monastir Ouardanine.

Une copie du présent procès-verbal a été déposée au registre national des entreprises Monastir le 3/12/2019.

2019S01430VEPA2

Manufacture Tunisienne de Detergents S.A.R.L.

Rue Tazarka Ksour Essef Mahdia

Identifiant unique: 0028929P

Faillite

En vertu du jugement du tribunal de 1ére instance de Mahdia le 02/04/2018 décidant la faillite de la société MANUFACTURE TUNISIENNE DE DETERGENTS, date de cessation de paiement 24/11/2010 la nomination de Mr Makram Ben Abderrahmen en qualité de syndic de faillite sous contrôle du juge commissaire.

Les créanciers sont tenus de présenter leurs créances dans un délai de 15 jours de la date de la parution de cet avis au liquidateur à Rue Ibn Arafa jemmel Imm Essalem Tél : 73484500.

2019S01449VEPA2

La République Tunisienne

Ministère de la justice

Le tribunal de première instance de Sfax 1

Affaire N°617

Du 03/12/2019

Monsieur le magistrat chargé de la distribution des biens à la cour de première instance de Sfax 1 dans l'affaire n°617 a décidé l'ouverture des procédures de distribution des biens déposées au caisse des dépôts sous le numéro M026619 daté du 28/5/2019 qui s'élèvent à 46.900.000 Dinars d'après la requête de distribution des Biens introduite par Maître Jamoussi Med Sofiène en représentant la banque Arab Tunisien Bank - ATB- Agence Sakiet Ezzit Sfax contre la débitrice Mabrouka Belgacem, titulaire de la CIN n°08424601 et caution hypothécaire Kamel Ben Belgacem, titulaire de la CIN n°05330158 et les autres créanciers déclarés dans l'ordonnance sur requête objet de

dépôt des Bien, prix de vente d'un immeuble objet du titre foncier n°117758 Sfax dénommé *El AMAL*.

En appliquant les dispositions de l'article 468 du C.P.C.C : "Tout créancier désirant participer à la distribution des biens, doit présenter ses titres de créances au greffe du tribunal dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'Insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant.

Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent à peine de nullité, être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents.

Cette signification est produite en appliquant les dispositions des articles 466 et 467 du C.P.C.C.

2019X01512VEPA2

Avis aux créanciers

Affaire n° 76 : Distribution des deniers

En date 05/11/2019 Monsieur le juge, chargé de la distribution des deniers au tribunal de première instance de Mahdia dans l'affaire n° 76 a décide l'ouverture des procédures de distribution des Sommes revenant du prix de la vente du fonds de commerce de Monsieur AbdelKarim Attia déposées à la caisse des dépôts et de consignation sous le n°15280 en date du 3/2/2017 qui s'élèvent à 383.374.967 et ce en vertu de la demande de distribution présentée par Maître Mohamed TURKI, avocat , demeurant l'avenue Béchir Sfar Mahdia en représentant son client : comptoir pharmaceutique de Mahdia (COPHARMA), enregistré à la registre de commerce n° B118001999 Mahdia, demeurant à l'avenue Ali Balhaouane- Mahdia, centre le débiteur Abdelkarim ATTIA, et les autres créanciers

En appliquant des dispositions des articles 261 et suivants du code de commerce et 446 et suivants du C.P.C.C, Tout créancier désirant participer à la distribution des deniers doit présenter ses titres de créances au greffe du tribunal dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la lettre recommandée tout créancier qui entend participer à la distribution de deniers doit, à peine de forclusion produire ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant.

Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu.

2019X01519VEPA2

Avis de distribution

Le Greffier de la Chambre de distribution du Tribunal de première instance de Ben Arous annonce qu'il sera procédé à la distribution de la somme de 8.500,000 Dinars consignée à la Trésorerie générale de la République Tunisienne le 15/03/2017 suivant quittance n° R002056 et le certificat de dépôt du 19/02/2018 n°15498 à la demande de Maître Hached Younes agissant au nom de la société générale de recouvrement de créances, SGRC, contre Ezzeddine Frajallah et Chaker Farjallah, en vertu du quel une affaire de distribution a été enrôlée sous le n° 103.

Tout créancier qui entend participer à la distribution doit à peine de forclusion, produire ses titres de créances au Greffe du Tribunal dans les trente jours de la publication au journal officiel en application de l'article 468 du code de procédure civil et commercial qui énonce que : «Dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion produire ses titres de créances au Greffe du Tribunal».

Tout créancier est aussi tenu de présenter une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude du quel domicilié est élu le droit pour la produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article, doivent, à peine de nullité, être rappelées tous les avis, insertion et sommation prévu du deux articles précédents.

2019403689VEPA2

Avis

Société LUXAT Tunisie SARL

Rue zone industiuelle 8030 Grombalia

RC : B2471592007

MF : 000M/A/1024560Q

En vertu du jugement rendu par le tribunal de première instance de Grombalia dans l'affaire N°249 en date du 02/12/2019, il a été décidé la faillite de la Société LUXAT Tunisie export et l'extension de la faillite aux dirigeants de ladite société Mr Akrem Malek et Mr Ramzi Malek et la désignation de Mr Makrem Jlassi en tant que juge commissaire et Mr Mokded Zoghlami en tant que syndic de faillite.

Les créanciers de ladite société et tous les intéressés doivent produire leurs créances au syndic de faillite centre Dorra bloc A 1er étage bureau n° 02 ELManar 3 Tunis - tel 71.889.621 fax : 71.889.549 et ce dans un délai de 15 jours à partir de la date de parution de cet avis au JORT.

2019403696VEPA2

Avis de faillite

Tribunal de premiere instance de Gromalia

En vertu du jugement rendu par le tribunal de première instance de Grombalia dans l'affaire n° 236 en date du 2/12/2019, il a été décidé la faillite de Mohamed Mouldi Cheiir (personne physique) propriétaire des restaurants «POMODORO», siège social rue Habib Bourguiba Hammamet CIN 00320*** , RC n° A1368971998. I F n° 0155691/W. CNSS n° 84185-86, et la désignation de Mr Makrem Jelassi en tant que juge commissaire et Mr Mbarek Khamassi en tant que syndic de faillite, Les créanciers et tous les intéressés doivent produire leurs créances dans les délais réglementaires au syndic de faillite, n° 1 Rue de Jérusalem 2013 Ben Arous . Tel 982883.51- 98761156, Email. csre.khamassi@gmail.com.

2019403701VEPA2

Avis d'ouverture de la procédure de règlement judiciaire

Société Bricolat Naasen

Siège social: Avenue 14 Janvier Naasen Fouchana

RNE : 1551671H

En vertu de la décision rendue par le président du tribunal de première instance de Ben Arous le premier août 2019 dans l'affaire n° 292, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date de 30 octobre 2019 il a été décidé:

- L'ouverture des procédures de règlement judiciaire au profit de la société Bricola Naasen

- Désignation de Madame Feten Darouiche en qualité de juge commissaire

- Désignation de l'expert judiciaire monsieur Mustapha Rezg pour faire l'inventaire de la société et diagnostiquer la situation financière de l'entreprise et la possibilité de l'aider Les créanciers sont invités à produire leur titres de créances dans un délai de 20 jours à l'adresse de l'expert judiciaire monsieur Mustapha Rezg domicilié au 29 avenue de Ghana 1001 Tunis.

2019403702VEPA2

Avis aux créanciers

Publication d'un mandat Judiciaire

Suivant l'ordonnance sur requête émanant du tribunal de première instance de Tunis n°47675 du 02/12/2019 Il a été décidé de nommer Mme Amel Jouini liquidateur judiciaire sur la propriété commune entre l'exposante Jaziri Jihene et le feu Mohamed awled nsib,

Toute opposition ou justification d'une dette doit être adressée à l'administrateur judiciaire dans un délai d'un mois à partir de cette publication au 13 rue Ghandi 1ér étage bur4 Tunis (tel: 54 022 212// 24 602 239).

2019403707VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à une assemblée générale extraordinaire

Société Tunisienne de presse

«SOTUPRESSE »

Société anonyme au capital de 250.000,000 dinars

Siège social: 3 rue du Maroc, Tunis

MF: 0002497ZNM000

Le conseil d'administration de la «Société Tunisienne de Presse - SOTUPRESSE», a décidé dans sa réunion du 28 novembre 2019 de convoquer tous les actionnaires de la société à une assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le Mercredi 15 Janvier 2020 à 11h00 au siège social de la société, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Augmentation du capital de la société.

2. Modification des statuts de la société en fonction de cette éventuelle augmentation.

3. Délégation de pouvoirs pour réaliser cette augmentation.

Tout actionnaire ayant le droit d'assister aux assemblées Générales peut s'y faire représenter par ce mandataire pourvu que cc mandataire soit lui-même actionnaire.

2019T01600SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société «Touristique ACQUA VIVA»

S.A au capital social de 2.157.000 dinars

Siégé social : Hôtel ACQUAVIVA GAMMARTH TUNIS

MF: 0036117F

CNSS: 97044-86

Messieurs et Mesdames les actionnaires de la société Touristique Acquaviva sont convoqués pour une assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 06 janvier 2020 à 11h00 au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport de gestion et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2018

- Approbation des états financiers 2018 et du rapport de gestion.

- Affectation des résultats

- Quitus aux administrateurs.

- Etudier l'éventualité de vendre les actions de la société Acquaviva

- Questions diverses

2019T01603SANB3

Avis aux actionnaires

Société «NESMA industries» SA au Capital de 7.030,000 D

Z.I Siliana 2

M.F 1131468/V/A/M/000

RC B.1213032010

CNSS N°292133-66

Conformément aux décisions prises par le conseil d'administration, Mrs les actionnaires de la société «NESMA industries» sont convoqués à la réunion de l'AGO et de l'AGE prévue le 07/01/2020 à 11H00 au siège de la société, avec pour ordre du jour :

1. Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018.

2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

3. Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2019/2020/2021.

4. Changement de la dénomination de la raison sociale de la société

5. Questions diverses.

2019T01608SANB3

Convocation BANQUE ZITOUNA

S.A au capital de 175.367.232 Dinars

Siège social : 02 Boulevard Qualité de la vie, 2015 Le Kram, Tunis.

RC : B24162142009

MF : 1120822H

Messieurs les titulaires des titres participatifs «Chahadet Zitouna» sont priés d'assister à l'assemblée générale spéciale qui aura lieu mardi 24 décembre 2019 à 10 heures, au siège social de la banque, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. L'élection d'un président de l'assemblée générale spéciale des titulaires des titres participatifs «Chahadet Zitouna».

2. Informations sur l'activité de Banque Zitouna durant la période allant du 1er Janvier 2019 jusqu'au 30 septembre 2019.

2019R02638SANB3

Avis de convocation à la deuxième assemblée générale ordinaire

Société Touristique et Thermale Kroumirie

Société anonyme au capital de 34.685.000 dinars

Siège Social : Hôtel El Mouradi BP 48 EL Kantaoui 4089

Identifiant unique RNE : 411859H II

MF : 411859H/M/A/000

CNSS : 166558 - 09

Messieurs les actionnaires de la société Touristique et Thermale Kroumirie, sont convoqués en deuxième assemblée générale ordinaire (la première assemblée générale a été reportée pour défaut de quorum) qui se tiendra le jeudi 26/12/2019, à 10 H du matin pour statuer sur les comptes annuels 2018, au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour de la première assemblée générale ordinaire telle que publiée déposée au CNRE sous le n° 2019931479 en date du 10/12/2019.

1. Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2018.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

3. Approbation des états financiers 2018.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2018.

5. Quitus aux Administrateurs.

6. Nomination d'un commissaire aux comptes.

7. Application des dispositions de l'article 200 du code des sociétés Commerciales.

8. Questions diverses.

2019S01446SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société AGRONATURE S.A.

Société anonyme au capital de 270.000 dinars

Siège social : km 12- Route de Sousse El Hwamed El Ghabet-Kairouan

Matricule fiscal : 1161334/X/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société Agronature sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire le 07/01/2020 à 10H00 au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2018.

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes à l'exercice 2018.

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2018.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2018.

5. Quitus aux administrateurs.

6. Nomination des membres du conseil d'administration pour les exercices 2019-2020 et 2021.

7. Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2019-2020 et 2021.

8. Fixation du montant des jetons de présence.

Messieurs les actionnaires sont avisés que les documents destinés à ces assemblées sont tenus à leur disposition au siège de la société.

2019S01452SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société TUNIFOOD

Société anonyme au capital de 1200.000 dinars

Siège social: route de Mahdia Km 25 3095 Sfax

Identifiant unique: 1020630V

Messieurs les actionnaires de la société TUNIFOOD société anonyme au capital de 1200.000 dinars, ayant son siège social route de Mahdia Km 25 Sfax, sont convoqués pour assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 06 Janvier 2020 à 10H du matin au siège de la société pour statuer sur l'ordre du jour suivant:

1- Lecture du rapport du CAC relatif à la transformation de la forme juridique de la société

2- Approbation de la transformation de la forme juridique de la Sté d'une SA à une SARL.

3- Approbation des nouveaux statuts de la société

4- Nomination d'un gérant pour la société.

5- Pouvoirs pour formalités.

2019X01517SANB3

Convocation

Marbrerie et matériaux du SUD

« MASUD »

SA au capital de 1.000.000 DT

Route de Gabès KM 4 Sfax

RNE N° 0003842A

MF : 3842-A-A-M-000

Messieurs les actionnaires de la société Marbrerie et Matériaux du sud «MASUD» sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le samedi 04 Janvier 2020 à Midi pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Changement du mode de gestion de la société.

- Modification des articles 21, 22 et 26 des statuts.

- Diverses.

2019X01521SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Institut supérieur privé d'administration des entreprises de Tunis "I.A.E Tunis"

Société anonyme au capital de 2 000 000 dt

Siège social : 95 rue de Palestine 1002 Tunis Belvédère

MF : 1360212W/A/M/000

RC : B01149122014

Messieurs les actionnaires de l'Institut supérieur privé d'administration des entreprises de Tunis "I.A.E Tunis" sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 26 décembre 2019 à 10 heures du matin au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2018.

2. Lecture et approbation du rapport général et du rapport spécial du Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2018.

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2018.

4. Approbation des conventions au sens de l'article 200 du code des sociétés commerciales

5. Quitus aux Administrateurs

6. Affectation du résultat de l'exercice 2018.

7. Questions diverses.

Cette annonce a été publiée au journal Le quotidien

2019403715SANB3

Convocation à la deuxième assemblée générale extraordinaire

Société Tunisienne de surveillance et de services maritimes «TMS»

S.A au capital de 79.950 dinars

Siège social : 106 Bis - rue de Palestine - 1002 Tunis

MF : 031097Y/A/M/000

Suite à la tenue de l'assemblée générale extraordinaire en date du 05 décembre qui n'a pas atteint le quorum légal et conformément à la résolution de la première assemblée générale extraordinaire et à l'article 39 des statuts, vous êtes convoqués pour bien vouloir assister à la réunion de la deuxième assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 09 janvier 2020 à 11 heures au siège social sis au 106 bis rue de Palestine, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Application de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2) Transformation de la forme de la société de société anonyme en société à responsabilité limitée.

3) Réduction du capital à concurrence des pertes.

4) Augmentation du capital social en numéraire.

5) Approbation de nouveaux statuts d'une SARL.

6) Nomination d'un gérant.

7) Délégation des pouvoirs au gérant pour diriger la société.

8) Questions diverses.

2019403716SANB3

Convocation

Société PALM BEACH HAMMAMET

SA au capital de : 11.373.920 dinars

Siège Social : 2 rue Ali Bach Hamba 1001 Tunis

Identifiant unique : 1574595/M

Les actionnaires de la société Palm Beach Hammamet SA sont convoqués à l'assemblée générale Mixte qui se tiendra-le 15 janvier 2020, à 14 h, au siège de la société sis au 2 rue Ali Bach Hamba 1001 Tunis à l'effet de délibérer suis l'ordre du jour suivant :

I) Au titre des décisions ordinaires :

- La ratification de la nomination d'un nouvel administrateur.

- La régularisation de la durée des mandats des administrateurs

- La régularisation de la durée du mandat du commissaire aux comptes;

- Approbation des emprunts bancaires et des garanties octroyées ;

- Approbation rétroactive des contrats de location des fonds de commerce et de leurs avenants ;

II) Au titre des décisions extraordinaires :

- Approbation rétroactive du patrimoine affecté à la société et des apports en nature évalués par l'expert dans le cadre de la scission de la Société Palm Beach Hôtels Tunisia;

- Suppression de l'activité étude, réalisation et commercialisation de projet immobiliers de l'objet social et modification de l'article 3 statuts en conséquent

- Modification de l'article 11 des statuts et suppression du point 11.4 et suivants concernant le droit de préemption des actionnaires;

- Mise à jour des articles 24, 26 des statuts conformément à la Loi n°2019-47 du 03 Juin 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement;

- Annulation des statuts en date du 01 novembre 2017 ;

- Approbation des statuts mis à jour.

2019403721SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société AL FIKR SA, Société Anonyme au capital de cent mille Dinars

Siège social : lot 16, zone industrielle Chotrana 2083 Ariana

Matricule fiscal : 1413916/QMN000

Numéro de dépôt : inscrite auprés de greffe du tribunal de première instance de Tunis sous le N° 803151992015 Messieurs les actionnaires de Société AL FIKR SA sont invités en Assemblée Générale Ordinaire le lundi 06 janvier 2020 à 10H aux locaux de l'école sis à la zone industrielle Chotrana 2, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration concernant l'activité de la société pour l'exercice clos le 31/08/2019.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/08/2019.

3. Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/08/2019.

4. Approbation des conventions règlementées.

5. Quitus aux administrateurs.

6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/08/2019.

2019403727SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Esprit éducation .SA Société anonyme Au capital de 100.000DT

Siège social : rue du travail, ZI Khireddine, La Goulette, Tunis

Matricule fiscal : 1575650 FAM/000

Numéro de dépôt : D0119812018 Tribunal de Tunis (guichet unique)

Messieurs les actionnaires d'ESPRIT EDUCATION SA sont invités en assemblée générale Ordinaire le lundi 06 janvier 2020 aux locaux de l'école sis à la zone industrielle Chotrana 2, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration concernant l'activité de la société pour l'exercice clos le 31/08/2019.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/08/2019.

3. Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/08/2019.

4. Approbation des conventions règlementées.

5. Quitus aux administrateurs.

6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/08/2019.

2019403728SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société d'imagerie par résonance Magnétique de Tunis

«S.I.R.M.T»

Société Anonyme, au capital de 2 370 000 Dinars

Siège social : 38 Allée de l'Ariana Menzah 1 - Tunis

Matricule Fiscal : 1031056WAM000

CNSS : n° 253494-33

Les actionnaires de la «SIRMT» sont invités à l'assemblée générale extraordinaire le 27 Décembre 2019 à 19h00, au siège social de la société situé au 38 Allée de l'Ariana, .EI Menzah 1 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital social

- Mise à jour corrélative des statuts de la société,

- Pouvoir pour formalités.

Les pouvoirs sont envoyés au siège social de la société cinq jours au moins avant la date de l'assemblée.

Veuillez noter-que les documents prévus par la législation en vigueur sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société dans les délais réglementaires.

2019403734SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

Society of international trading

"SOFIT"

S.A.R.L

Au capital de 20.000 Dinars

Siège Social : Immeuble Intilaka B3 1er étage

MF : 1300732 J A M 000

R.C : B 08139462013

Les associés de la society of international trading "SOFIT" sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le Mardi 31 décembre 2019 à 10 h 00 au siège social de la société en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1 - Approbation des formalités de constitution de l'assemblée

2 - Lecture et approbation des rapports du gérant des exercices 2016 - 2017 - 2018 - 2019.

3 - Approbation des états financiers et affectation des résultats des exercices 2016 - 2017 - 2018-2019.

4 - Quitus au gérant.

5 - Questions diverses.

Tous les documents nécessaires sont mis à la disposition des associés, pour consultation au siège social de la société dans le délai légal.

Les associés de la society of international trading "SOFIT" sont convoqués à l'assemblée générale extra ordinaire qui aura lieu le mardi 31 décembre 2019 à 11 h 00 au siège social de la société en vu de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1 - Approbation des formalités de constitution de l'assemblée.

2 - Dissolution de la société par anticipation et nomination d'un liquidateur.

3 - Quitus au gérant.

4 - Questions diverses.

Tous les documents nécessaires sont mis à la disposition des associés, pour consultation au siège social de la société dans le délai légal.

2019X01525SRLB3

DIVERS

Avis au public

Déclaration de perte de titre de Propriété

Monsieur Mohamed Ben Habib Ben Meftah CIN 07308307 déclare la perte de titre de propriété N° 09/3939 daté le 26/02/2007 pour le titre foncier N° 9133 Manouba.

2019T01596DIVD2

Perte de titre de propriété

Dame Aycha Bent Belgacem ben Othmen, annonce la perte des titres de propriété n°15171 -15172-15173/04 concernant le titre foncier 7004 – 7005 -7006 El kef, dénommé «Lobna» sis à Imadat Sidi Mtir Tajerouine – le Kef.

2019R02628DIVD2

Cabinet de notariat

Maître Abdessalem Medhioub

Diplômé de l'école supérieure de Magistrature

-Notaire-

MF: 1295317/L

madame ksentini Samia annonce qu'elle possède la totalité du titre foncier 76126 Sfax à la route taniour km 94 Sfax. Elle a Perdu le titre de propriété n° 02/8369 et elle désire se faire délivrer une autre copie originale, tout contestant devra s'adresser au cabinet de notaire maître abdessalem medhioub ou existe dans la rue du notaires n°100 ville de Sfax dans un délai ne dépasse pas 30 jours.

2019X01518DIVD2

Avis

Mme Monjia Bent Hsine Feki informe le public que son titre de propriété concernant un terrain de sup 719 m2 situé route eddayer km 10 Sfax est perdu et qu'elle désire avoir une deuxième copie les oppositions se présentent devant Mr Abid Zouhir Notaire à Sfax aux cours de 70 jours de cette publication.

2019X01522DIVD2

Avis

Madame Tozeur Ennouri annonce qu'elle a perdu le titre de sa propriété de parts à l'indivision dans trois parcelles de terrain dont la superficie est de 1016 .3352 et1609 m2 sis à Esghar Agareb Sfax qui est un acte de partage rédigé par le notaire wassim karoui et son collègue daté du 24/9/2005 et il a l'intention d'extraire un nouveau titre prouvant sa propriété. Les oppositions sont recevables chez le notaire Manel Fetoui à son étude rue Mahmoud Matri Agareb sfax dans un délai de soixante deux jours à partir de la publication de cette annonce dans le journal Officiel.

2019X01523DIVD2

Avis

Monsieur Abederrazek Trichili annonce qu'il a perdu le titre de sa propriété de la moitié à l'indivision dans un terrain dont la superficie est de 400 m2 sis Agareb Sfax qui est un acte de vente rédigé par le notaire Jamel Mallouli et son collègue daté du 28/02/2013 et il a l'intention d'extraire un nouveau titre prouvant sa propriété. Les oppositions sont recevables chez le notaire Manel Fetoui à son étude rue Mahmoud Matri Agareb Sfax dans un délai de soixante dix jours à partir de la publication de cette annonce dans le journal officiel.

2019X01524DIVD2

Avis

Les Héritiers de feu Fatma Bent Sadok Dammak avisent que leur antécédente était propriétaire de deux parcelles de terre la première d'une superficie de 6740m2 limitée au Sud par Dammak et un passage, à l'Est et au Nord par Ben Braik et à l'ouest par Dammak, et la deuxième d'une superficie de 18941m² limitée au Sud et à l'Est par une route et au Nord et à l'ouest par Dammak à la route de Essabaa (route de Gabés) km 7 Sfax.

Que son titre de propriété étant perdu, ils veulent en extraire un deuxième original des dossiers des Notaires Hamoud Khabou et Ridha Koubaa

Tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du bureau du notaire Koubaa Ridha 25 rue des notaires Sfax dans' un délai de 70 jours de la date du présent.

Toute opposition hors délai sera rejetée.

2019X01528DIVD2

Décision judiciaire

Nomination d'un sequestre sur «la récolte agricole d'olive sise au Oued Miyou Sbitla - Kasserine»

En vertu d'une décision judiciaire rendue par le président du Tribunal de première instance de Kasserine le 19/11/2019, il a été décidé la nomination de Mr Sehli Faker, en qualité de séquestre sur la récolte agricole d'olive sise à graphique immobilière numéro 3399 pour le gérer jusqu'a la résolution du conflit entre les parties amiablement ou judiciairement.

2019K00086DIVD2

Perte d'un titre de propriété

M. Mohamed El Aid El Hannachi titulaire d'une C.I.N n°04613807 déclare qu'il a perdu l'acte de propriété numéro 01/2436 daté du 12 avril 1997 objet du titre foncier n°106519 Tunis.

2019403698DIVD2